

412

L'AUT' JOURNAL

Déc. 2022 - Janv. 2023 • avec une apostrophe pour apostropher

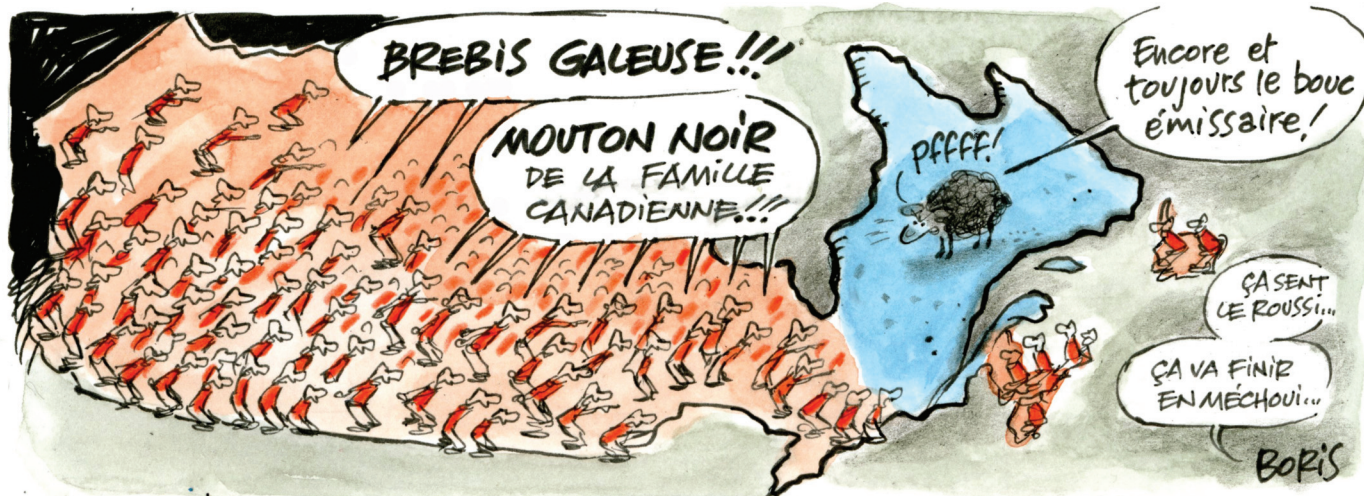
INFLATION

LES GAGNANTS

LES PERDANTS



pages 3 et 5



Les Juifs de Strasbourg

Michel Rioux

Le pape Clément VI avait pourtant proclamé, *ex cathedra*, dans une bulle pontificale datée de septembre 1348, que la peste ne faisait pas de distinctions entre les Juifs et les chrétiens. Il ignorait que c'était le bacille de Yersin, mais il savait que ce n'étaient pas les Juifs.

N'empêche !

Cinq mois plus tard, en février 1349, dans la ville française de Strasbourg, citée de nos jours en exemple comme haut lieu de l'esprit européen, 1 000 Juifs montaient sur le bûcher « pour empêcher la peste d'entrer à Strasbourg. Il fallait neutraliser ceux qui étaient soupçonnés de la propager. Or, de Suisse, venait le bruit que les Juifs étaient à l'origine de la peste », raconte la chronique du temps.

Dans l'Ancien Testament, on appelait l'animal qui portait sur son dos tous les péchés du monde le « bouc émissaire ».

C'est à croire que si ce pays postnational qu'est le Canada de Justin Trudeau ne brille pas comme il le devrait au firmament de ces grands pays qui font l'envie du monde entier,

c'est la faute de ce Québec, éternel empêchement de tourner en rond.

L'histoire est jonchée de ces occasions où ce garnement de Québec a refusé de marcher au même pas que le Canada.

Les deux grandes guerres ont été la scène d'une farouche résistance à la conscription chez ceux qu'on appelait alors les Canadiens français.

Le Québec a refusé, en 1971, la Charte de Victoria, que Pierre Elliot Trudeau voulait lui imposer. L'objectif du fédéral était de s'inviter dans un champ de compétences qui n'était pas le sien, à savoir les politiques sociales.

En 1987, à l'occasion du débat entourant l'Accord du lac Meech, l'ex-premier ministre Trudeau, comparaisant devant un comité de la Chambre des communes, avait exposé sa position, qui est absolument contraire au sentiment québécois.

« C'est qu'il doit y avoir vis-à-vis son pays, sa nation, son peuple, une loyauté plus grande que la somme des loyautés vis-à-vis les provinces. Autrement dit, il y a un bien commun canadien qui élargit en quelque sorte le bien commun de chacune des provinces. Il doit y avoir une adhésion pour que cet esprit national existe : il doit y avoir une adhésion à cette chose plus large qui s'appelle le Canada. »

Le problème pour cette vision Trudeauiste, c'est que les Québécois, en forte majorité, se voient d'abord et avant tout comme des Québécois et non pas comme des Canadiens, ce que sont en premier lieu les Ontariens, les Manitobains et les habitants de toutes les provinces anglophones.

Si les pétrolières de l'Ouest canadien ne réussissent pas à faire passer leurs pipelines sous 830 de leurs cours d'eau, c'est la faute de ces Québécois qui refusent de voir que l'avenir, c'est dans les énergies fossiles qu'il se trouve. TransCanada, l'entreprise qui met en avant ce pipeline nommé Énergie Est, précisait à l'époque qu'il traverserait 46 cours d'eau dits éphémères, 395 cours d'eau dits intermittents, 233 petits cours d'eau permanents, 94 moyens cours d'eau permanents et, surtout, 28 grands cours d'eau permanents, dont le fleuve Saint-Laurent.

Voilà ce qui s'appelle refuser de se faire passer un sapin, même déguisé en pipeline...!

Le Québec a aussi dit non au projet de gaz naturel liquéfié, puisé en Alberta et en Colombie-Britannique, qu'on voulait installer au Saguenay. Ici, il n'est pas question d'exploiter le gaz naturel par fracturation hydraulique, malgré les efforts de Lucien Bouchard, payé par l'industrie pour nous en convaincre.

Contrairement à toutes les autres provinces, jamais le Québec n'a accepté

de signer la constitution imposée par le fédéral il y a 40 ans.

Le Québec *bashing* a cependant atteint un sommet il y a quelques jours. Selon ce qu'on pouvait lire en une du *Toronto Star*, la pénurie de Tylenol pour enfants serait largement due à l'obligation du bilinguisme sur les produits vendus au Canada. On peut s'attendre à ce que bientôt, des fermiers de la Saskatchewan nous accusent de ce que leurs vaches ne livrent plus que du lait en poudre...

C'est la faute à *El Niño*, chantait Plume Latraverse. Ou encore, aux Juifs de Strasbourg...

Mais tout n'est pas perdu...

Il y a 50 ans, le regretté Jean Lapointe avait écrit une chanson qui avait soulevé l'ire d'un grand nombre de Québécois.

« Pourquoi y a-t-il des gens
Qui veulent faire de mon pays
Un tout petit pays
Un genre de Roumanie ? »

Mais, après avoir chanté cette chanson, à la suite de son passage au Sénat, il a déchanté. « On ne pense pas pareil. On n'est pas faits pareil », avait-il confié au journaliste Denis Lessard. Et il y a quelques mois, il disait : « Ça va venir un jour ou l'autre, l'indépendance du Québec. Puis je le souhaite, oui, vraiment ! »

Daphnée Poirier



Photo : Ecosociété

Le statut d'Autochtone

Un matin d'avril, nous pouvions lire dans les médias que la Cour suprême du Canada avait statué que les « Métis et les Indiens non inscrits sont des "Indiens" au sens de la loi ». Alors que plusieurs personnes ont salué cette décision, ma réaction a sur le coup été mitigée, car plusieurs interrogations ont surgi en moi. Premièrement, est-ce que cette décision me concerne ? Si la réponse est positive, une autre question suit automatiquement : dans le cas où l'on a été assimilé, peut-on revendiquer une identité et l'appartenance à une culture qui nous sont étrangères ?

Mes interrogations n'ont pas la prétention de vouloir trancher sur qui serait le plus légitime d'obtenir ou non le statut d'Autochtone. Loin de moi également l'idée de m'insérer et, surtout, de prétendre régler le débat entourant la hiérarchie parmi les « concepts d'autochtonéité » que sont « la population avec le statut légal d'Indien, l'identité autochtone et la population d'origine autochtone ». C'est un débat très vaste et j'en comprends très peu les implications. De manière légitime cependant, je partage ici l'état de confusion qu'ont suscitée chez moi des annonces comme celle de la Cour suprême, car même « la Cour perçoit également des imprécisions sur le statut d'Indien non inscrit. (...) »

Malgré cette confusion, une certitude subsiste... Moi qui suis une femme issue d'une lignée qui aurait été métissée, je me considérerais comme une impostrice si j'envisageais la possibilité d'obtenir de manière légitime le statut légal de Métis ou d'Indien.

Aux différentes raisons que j'ai évoquées jusqu'à présent s'ajoute le constat suivant : je ne connais rien de la culture des Premiers Peuples hormis des lieux communs et les clichés qui m'ont été enseignés à l'école et à la télévision. Un statut légal ne me rendra pas des centaines d'années de culture et d'histoire qui m'ont été enlevées, auxquelles je suis étrangère et que j'ai à peine effleurées durant les 50 années qu'a duré jusqu'à présent mon passage sur cette Terre. Oui, mon malaise est grand. Il est immense !

DAPHNÉE POIRIER [...]

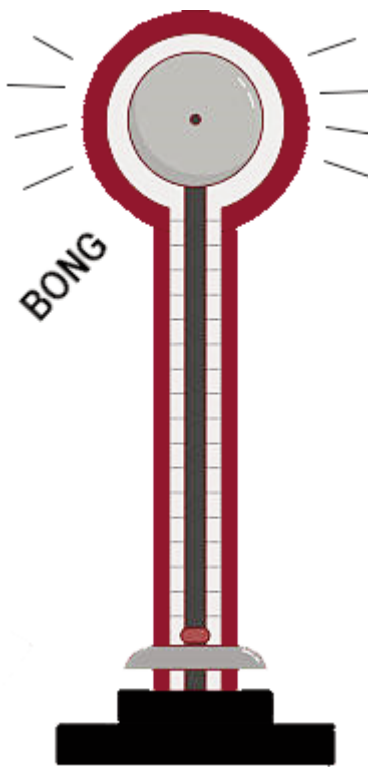
Pourquoi je ne suis pas une indienne
Daphnée Poirier
Écosociété, 2022

Militantisme

Campagne de sociofinancement

Objectif : 10 000 \$
Reçu : 12 690 \$

Pierre Dubuc



nos lectrices et nos lecteurs nous ont fait parvenir directement à *l'aut'journal* pour un grand total de 12 690 \$ Nous remercions chaleureusement les 212 personnes qui ont contribué à cette campagne.

L'argent recueilli servira au maintien de nos activités et à l'élargissement de la diffusion du journal. Au cours de cette campagne, nous avons rappelé nos objectifs politiques dans la conjoncture actuelle. Revoiyons-les.

DE LA NÉCESSITÉ D'UNE PRESSE INDÉPENDANTISTE ET PROGRESSISTE

Celles et ceux qui s'illusionnaient sur le nationalisme de Legault déchantent. Il a fait le service minimum sur la laïcité et la langue. De toute évidence, il va éventuellement se conformer aux décisions de la Cour suprême.

Au plan social, la récession va frapper durement les plus démunis et, à l'approche des négociations avec les employés du secteur public, le gouvernement Legault va durcir le ton.

Dans le domaine économique, il va brader nos ressources naturelles et tiendra le rôle de sous-fifre du Canada et des États-Unis dans le grand plan amé-

ricain d'exploitation des métaux stratégiques pour mettre fin à sa dépendance à l'égard de la Chine. Le Québec héritera des désastres écologiques de cette exploitation minière et devra se contenter de la production de composantes de la filière des batteries, en fournissant à rabais son énergie hydroélectrique.

Au plan international, le Québec devra composer avec le pivot militaro-économique du Canada vers l'Indo-Pacifique, axé sur l'exportation des hydrocarbures et matières premières, et dont le prix d'entrée est une augmentation substantielle des dépenses militaires, comme vient de le confirmer le ministre des Affaires étrangères, Mélanie Joly (voir édito page 9).

UN PROJET À REDÉFINIR

La marginalisation croissante du Québec au sein du Canada deviendra de plus en plus évidente, aux points de vue démographique, politique et économique. La situation appelle de toute urgence à une redéfinition du projet indépendantiste. Celle-ci nécessitera la publication d'études, d'analyses, de commentaires et de critiques des posi-



tions fédéralistes pures ou camouflées sous des dehors nationalistes.

l'aut'journal veut jouer un rôle de premier plan dans cette

redéfinition du projet indépendantiste en ouvrant ses pages aux différentes composantes du mouvement indépendantiste. ◀

In Memoriam

Claude Rainville (1948-2022) un militant exemplaire

Germain Dallaire

Il y a des gens comme ça dont on dit qu'ils gagnent à être connus. Trop souvent, pour de telles personnes, c'est après leur décès qu'on prend conscience de leur valeur. C'est exactement le cas de Claude Rainville qui nous a quittés subitement le premier jour du mois des morts.

J'ai connu Claude dans le cadre des rencontres du MQI à partir de 2018. Il était à l'entrée avec sa conjointe, Diane Labranche, ils prenaient nos coordonnées et offraient les différentes publications. Claude était ce genre de militant qui s'occupait des choses de base, ce genre de militant sans qui rien ne se passe.

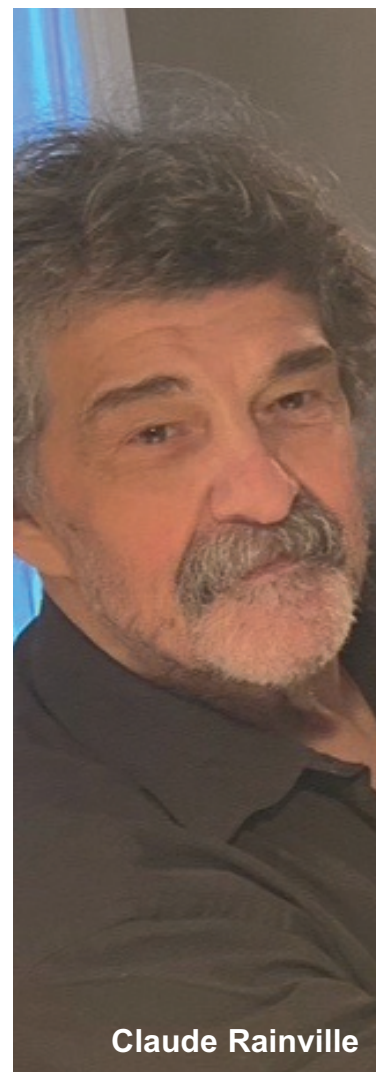
Claude était un volcan. Quand on parlait avec lui, les idées sortaient à la vitesse de l'éclair dans un ordre... pas toujours évident. Il faut dire (j'en apprends tous les jours depuis son décès) que Claude en avait beaucoup à dire tout simplement parce qu'il avait beaucoup d'expérience.

Dans son cas, c'est presque un euphémisme de parler de militant dans l'âme. Il a commencé à militer au RIN dans les années 60. Par la suite, vous n'avez qu'à suivre le cheminement du mouvement indépendantiste si vous voulez trouver Claude. Il y était présent et y participait activement : PQ, BQ, Oui Québec, MQI, *l'aut'journal* et dernièrement Climat-Québec. J'en oublie sûrement et des meilleurs.

Il participait activement et à sa manière. Comme me le disait un de ses grands amis « à la manière d'un militant des années 60 », en allant vers le monde pour parler, discuter et distribuer de l'information. Il l'a fait jusqu'à la fin de sa vie. C'est Louis Bourgea de *l'aut'journal* qui me disait récemment qu'il n'en revenait pas de le voir. Claude venait au local chercher des invendus et repartait avec 400 à 500 exemplaires du journal qu'il distribuait en compagnie de sa conjointe devant les bouches de métro et les bibliothèques.

Pendant la dernière campagne électorale, il s'est impliqué à fond (c'était la seule vitesse qu'il connaissait) pour Climat-Québec et le candidat Jean-Pierre Émond (Camille-Laurin) : pose de pancartes, distribution de dépliants et porte à porte. Il a même poussé une pointe dans Longueuil et Marie-Victorin pour poser des pancartes.

Claude Rainville était exemplaire. On peut dire qu'il a donné sa vie pour l'indépendance du Québec. Pour les gens qui l'ont connu, il restera pour toujours une source d'inspiration. Merci Claude ! ◀



Claude Rainville

Nous avons fixé l'objectif à 10 000 \$ sur le site de sociofinancement yoyomollo. Nous avons atteint 10 250 \$! À cela s'ajoute le montant de 2 440 \$ que

 Le billet Michel Rioux 1	 Dossier Anne-Michèle Meggs 10
 La justice sociale Sylvain Martin 3	 Le mouvement étudiant Orian Dorais 13
 L'environnement Monique Pauzé 4	 Point d'orgue Olivier Dumas 16
 L'économie Gabriel Ste-Marie 5	 Le troisième œil Pierre Jasmin 17
 L'internationale Luc Allaire 6	 412 DÉC. 2022 - JANV. 2023 - avec une agenda pour agenda 4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4 Téléphone : (514) 843-5236 Internet : info@lautrejournal.info Envoi de publication canadienne Numéro de convention : 40050148 2022, Dépôt légal Bibliothèque nationale ISSN : 0833-8965 Imprimé par les travailleuses et travailleurs syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho
 La langue Charles Castonguay 7	
 La page éditoriale Pierre Dubuc 9	



Mettre à profit l'expérience des responsables des banques alimentaires

Le Québec, assez riche pour ne pas avoir de pauvres

Sylvain Martin

Le gouvernement Legault a commencé à annoncer la mise en place son « bouclier anti-inflation ». Rappelons les éléments de ce bouclier.

Premièrement, une baisse « responsable » de l'impôt, financée

par le Fonds des générations, déclinée en une baisse de 1 % pour les deux premiers paliers d'imposition dès 2023. Par la suite, l'impôt des Québécois serait réduit de 0,25 % par année, jusqu'en 2032. Sur dix ans, la baisse atteindrait ainsi 2,5 %. Le montant économisé pour un particulier gagnant 80 000 \$ serait de 620 \$ en moyenne.

En fin de compte, la CAQ fera un cadeau de 7,4 milliards \$ aux plus nantis en pigeant dans le Fonds des générations. Rappelons qu'au Québec, selon une étude de l'IRÉC, 36,6 % des contribuables québécois ne paient pas d'impôt à cause de leur faible revenu.

Deuxièmement, des chèques de 400 \$ ou 600 \$, selon leurs revenus, seront émis aux personnes qui ont un revenu inférieur à 100 000 \$. Une mesure que tous les observateurs qualifient de mauvaise, parce qu'elle ne cible pas les personnes qui ont vraiment besoin de soutien financier. Elle touche presque l'ensemble de la population. De plus, selon les économistes, toutes ces personnes qui n'ont pas vraiment besoin de ce cadeau risquent d'alimenter l'inflation en injectant ces centaines de millions de dollars dans l'économie québécoise.

Troisièmement, le plafonnement à 3 % de certains tarifs gouvernementaux pour l'année 2023. Encore une mesure mur à mur qui profitera tant aux mieux nantis qu'à ceux qui en ont vraiment besoin.

Concernant le gel des tarifs d'Hydro-Québec à 3 %, il faut rappeler que le gouvernement Legault doit agir dans ce sens par sa faute. En décembre 2019, il avait fait adopter sous le bâillon le projet de loi 34, projet de loi qui enlevait à la Régie de l'énergie le pouvoir de fixer la hausse des tarifs d'électricité, de mettre en place un gel des tarifs et, par la suite, de les hausser au niveau de l'inflation pour les quatre années suivantes.

Ce projet de loi avait fait l'unanimité contre lui, tant chez les partis d'opposition, les groupes de protection des consommateurs que chez les grandes centrales syndicales. Tous les opposants s'entendaient sur le fait que de réguler les tarifs sur l'inflation était irresponsable puisque personne ne peut prédire le taux d'inflation. Le gouvernement Legault, fidèle à ses habitudes, en avait fait qu'à sa tête.

Aujourd'hui, plutôt que d'admettre son erreur et de corriger le tir, il tente de se présenter en bon père de famille en annonçant un plafonnement des tarifs hydroélectriques à 3 %.

Finalement, il y a l'aide financière aux aînés de plus de 70 ans ayant un faible revenu qui passera d'un maximum de 411 \$ à 2 000 \$ par année. Cette mesure est censée rejoindre près de 360 000 aînés. C'est la seule mesure qui cible des personnes qui en ont vraiment besoin. C'est l'exception qui confirme la règle.

DES MESURES POUR CONTRER LA PAUVRETÉ

Ce fameux bouclier anti-inflation n'est en fait qu'une autre mesure populiste de la CAQ pour donner l'illusion que ce gouvernement se préoccupe vraiment de la pauvreté au Québec. C'est un peu comme une personne riche qui, une fois par année à l'approche du temps des Fêtes, fait un don aux personnes dans le besoin et qui, le reste de l'année, les ignore. Ça peut



Photo : CANVA

Un salaire minimum décent pour que les personnes qui travaillent puissent se loger, se nourrir, se vêtir de façon convenable et aient accès à un minimum de loisirs.

donner bonne conscience et faire bien paraître, mais ça ne règle en rien les problèmes de fond de la pauvreté.

Un État riche, comme l'est le Québec, a les moyens de mettre en place des mesures permanentes pour contrer la pauvreté.

Monsieur Legault, plutôt que de créer 23 postes d'adjoint gouvernemental pour faire plaisir à votre députation, vous pourriez créer un groupe parlementaire responsable de mettre en place des mesures permanentes pour éradiquer la pauvreté. Ce groupe pourrait, comme première action, recommander au gouvernement de répondre aux besoins financiers pressants des banques alimentaires du Québec. Au lieu d'envoyer des chèques à des personnes qui n'en ont pas vraiment besoin, vous pourriez subventionner les banques alimentaires.

Dans un deuxième temps, ce groupe parlementaire pourrait poser la question suivante aux personnes qui dirigent ces banques alimentaires : que doit-on faire pour rendre inutile votre existence ?

Je suis convaincu qu'un bouquet de mesures vous serait suggérées. Par exemple, puisque de plus en plus de personnes ayant un emploi ont recours aux banques alimentaires, il faudrait établir un salaire minimum décent à un niveau qui ferait en sorte qu'une personne qui travaille, ainsi que les personnes à sa charge, puisse se loger, se nourrir, se vêtir de façon convenable et aient accès à un minimum de loisirs.

Il en est de même pour les personnes qui ont recours à l'aide sociale ou qui sont retraitées. Ces personnes font aussi partie de la clientèle des banques alimentaires et l'État devrait s'assurer qu'elles aient accès à un

revenu décent basé sur les mêmes critères que le salaire minimum.

On vous dirait probablement que l'accès à des logements sociaux et à des logements abordables fait aussi partie de la solution pour rendre caduc le recours aux banques alimentaires.

S'occuper de l'avenir de nos enfants est également une recette gagnante pour briser le cercle de la pauvreté. Faire en sorte que tous les enfants aient accès à un CPE ; qu'à l'âge scolaire, ils aient tous droit à une chance égale de s'épanouir et de se réaliser comme être humain en ayant, entre autres, accès à des repas fournis gratuitement, à un support scolaire adapté à leurs besoins, à un cursus scolaire selon leurs désirs et non en fonction de la richesse de leurs parents, et ce, dans un établissement public salubre.

Toutes ces mesures pourraient être financées en bonne partie en abolissant les baisses d'impôt promises. L'idée n'est pas de tout faire en même temps, mais d'identifier les mesures à prendre afin d'éliminer la pauvreté, et ce, avec l'aide des personnes qui œuvrent auprès des moins nantis de notre société.

Monsieur Legault, vous exprimez le souhait de créer de la richesse au Québec, cessez donc de donner l'illusion que vous vous préoccupez des moins nantis en mettant en place des mesures ponctuelles qui ne règlent en rien les problèmes de fond. L'établissement de mesures permanentes pour éradiquer la pauvreté est la meilleure façon d'y arriver.

Monsieur Legault, le Québec est déjà assez riche pour ne pas avoir de pauvres ! ◀

L'auteur est syndicaliste

L'ÉDUCATION VOUS PRÉOCUPE?

NOUS, ON Y A PENSÉ.

La maternelle 4 ans, les inégalités scolaires, le décrochage scolaire des filles, l'accueil et la francisation, etc.

Lisez nos grands dossiers



FÆ

Fédération autonome de l'enseignement

COP 27, des avancées timides et du surplace assumé

Le Canada montré du doigt

Monique Pauzé

La conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2022 (COP 27), qui se tenait du 6 au 20 novembre en Égypte, s'est conclue avec une entente au sujet de la création d'un fonds pour les dommages et préjudices subis par certains pays en raison de la crise climatique.

« Cette COP a fait un pas important vers la justice. Il est clair que cela ne suffira pas, mais c'est un signal politique indispensable pour reconstruire la confiance brisée », a déclaré António Guterres, secrétaire général de l'ONU.

En effet, c'est un bon point pour la justice environnementale. Il était temps de reconnaître que ce sont souvent les pays les plus pauvres qui sont les plus exposés aux conséquences des change-

ments climatiques provoqués par les pays industrialisés. Ces peuples qui ont très peu contribué à créer cette crise en sont malheureusement les plus grandes victimes.

Il faut dire que l'entente conclue à Charm el-Cheikh était attendue depuis la COP de Varsovie en 2013. Cela aura pris neuf ans avant de créer ce fonds; donc, il est tout à fait légitime de se demander combien de temps cela prendra avant qu'il soit disponible pour les pays les plus vulnérables.

Un seul exemple: le Pakistan. À l'été 2022, le tiers du pays a été inondé causant des dommages importants et faisant des millions de sinistrés. La Banque mondiale estime à 30 milliards de dollars américains les pertes encourues découlant de ce seul sinistre. C'est afin de répondre à des drames de cette ampleur que ce fonds sera créé.



Le Canada se situe au 2^e rang des pays du G7 qui donnent le plus de subventions aux énergies fossiles. Il est le premier pays du G20 pour les émissions de GES par habitant.

Mais il reste tellement de questions sans réponse pour que ce fonds ne soit pas qu'une coquille vide. Qui aurait droit à cet argent? Des listes de pays dans le besoin existent déjà à l'ONU, mais des pays touchés par les drames liés au climat n'y figurent pas.

Qui distribuera les ressources financières? Qui contribuera au financement de ce fonds? Les pays historiquement responsables des émissions de GES? Mais, que dire des pays comme la Chine, l'Inde, le Brésil par exemple dont les succès économiques se combinent à une explosion de leurs émissions?

Est-ce qu'il s'agira de prêts ou de dons? Il faut trouver de nouveaux financements. Mais où prendre l'argent, peut-être dans les secteurs les plus polluants? Alors, comment leur tordre le bras financièrement?

Quels seront les montants disponibles? Des millions \$ ou des milliards \$, alors que les dommages actuels sont de l'ordre de plusieurs milliards \$?

La crise climatique a accentué les différences entre les hémisphères nord et sud. Ce fonds est entièrement justifié, mais tout reste à faire. On lit que la COP 28 devrait être l'aboutissement de cette entente. On va souhaiter que ça ne prenne pas encore plusieurs COP pour que ce fonds devienne opérationnel.

En ce qui concerne les éléments positifs de cette COP, j'ai le goût de vous dire qu'il n'y en a pas plus... Malheureusement. Bien sûr, la décision de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré C a été maintenue, mais sans plus. C'est bien beau, mais au-delà des mots, il faudrait que les pays soient plus sérieux dans leurs objectifs pour y arriver.

LE PALMARÈS PÉTROLIER DU CANADA

Laurence Tubiana, architecte de l'Accord de Paris a déclaré: « Cette COP a affaibli les obligations pour les pays de présenter des engagements nouveaux et plus ambitieux. »

En effet, que font les pays à l'international? Que fait le Canada au sein de son propre territoire? Ce pays est un des pires élèves parmi les pays industrialisés.

Le Canada se situe au 2^e rang des pays du G7 qui donnent le plus de subventions aux énergies fossiles. Il est le premier pays du G20 pour les émissions de GES par habitant. Il n'est pas vraiment un modèle non plus pour le financement demandé, depuis 2009, afin d'aider les pays les plus touchés à s'adapter aux conséquences des changements climatiques.

Enfin, il arrive 58^e sur 63 pays en ce qui concerne l'indice de performance dans la lutte aux changements climatiques. Cet indice évalue quatre catégories: émission de GES, énergie renouvelable, consommation énergétique et politiques climatiques (Source: CCPI Germanwatch). Le Canada est recalé partout.

Comment faire autrement, alors que ses politiques intérieures contribuent à l'expansion des combustibles fossiles? Comment faire autrement, alors qu'il aide financièrement les compagnies pétrolières à mettre de l'avant des solutions qui n'en sont pas. L'argent des contribuables devrait aller vers des solutions qui fonctionnent et non pas dans les poches d'actionnaires pétroliers.

Un fonds pour aider les pays, ça va. Mais une autre façon d'aider, serait de réduire nos émissions de GES. Le Canada n'est pas là. Ses émissions plafonnent, alors qu'il se vante d'être un leader.

Si on écoute la science et qu'on prend au sérieux la crise du climat, il faut un changement de vitesse dans nos efforts pour contrer les changements climatiques.

Quand le Canada, comme État pétrolier, osera-t-il enfin nommer l'éléphant dans la pièce, c'est-à-dire le secteur pétrolier et gazier au lieu de l'invisibiliser à la table?

D'UNE COP À L'AUTRE, DU CLIMAT À LA BIODIVERSITÉ

La 15^e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) se tiendra du 7 au 19 décembre prochain à Montréal. L'objectif principal de cet événement est d'adopter le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Le premier projet du cadre, publié en juillet 2021, s'appuie sur les enseignements tirés du Plan stratégique

2011-2020 pour la diversité biologique et des objectifs fixés à Aichi concernant la diversité biologique. Il reconnaît qu'une action politique urgente aux niveaux mondial, national et régional est nécessaire pour transformer les modèles économiques, sociaux et financiers afin que les tendances qui ont exacerbé la perte de biodiversité se stabilisent d'ici 2030 et permettent la récupération des écosystèmes naturels, avec des améliorations nettes d'ici 2050.

Après avoir invité les pétrolières à prendre la parole à la COP 27, voilà que le gouvernement canadien se présentera à cette COP sur la biodiversité avec la possibilité d'accorder dès le début 2023 des permis d'exploration en milieu marin à l'est de Terre-Neuve.

De plus, certains endroits touchés par ces permis accordés aux pétrolières sont dans une importante zone de protection de la biodiversité marine établie en 2019. Il est vrai que les forages pétroliers n'y étaient pas interdits, mais si on est logique – mais rien n'est logique dans cette histoire – les forages doivent être interdits.

Aller forer dans un écosystème fragile, ça n'a aucune importance pour le gouvernement Trudeau. On se rappellera que les libéraux ont donné leur bénédiction au projet Bay du Nord tout en sachant qu'en cas de déversement, il faudrait entre 18 et 36 jours afin d'amener le matériel nécessaire sur place pour colmater la fuite.

On parle ici de milliers de litres de pétrole qui se répandraient dans l'océan Atlantique. Comme si ce n'était pas assez, il faut savoir que les Québécois financent le quart des subventions à cette industrie en déclin, mais n'en retirent aucun bénéfice.

La raison invoquée par le ministre de l'Environnement, Steven Guilbeault – ancien militant très proactif pour la protection de l'environnement, faut-il le rappeler – c'est qu'on aura encore besoin de pétrole après 2050 et que le Canada aura du « pétrole propre » à offrir à la planète.

Mais de nombreuses études, y compris celles de l'Agence internationale de l'énergie, prouvent au contraire que c'est totalement incompatible avec l'engagement de la COP de Paris. Plus de 38 technologies propres existent et ne demandent que des investissements pour se réaliser.

La situation est alarmante, certes. Mais à l'approche du temps des Fêtes, je vous suggère à toutes et à tous de célébrer ce que nous avons de plus précieux, les gens que nous aimons et la nature qui nous entoure. Continuons de protéger la biodiversité végétale et animale. Souhaitons-nous le verdissement des milieux urbains ainsi qu'une transition énergétique rapide et efficace afin de préserver la santé de la planète et celle de l'humanité. ◀

L'autrice est députée du Bloc Québécois

Solidaire depuis 1921

CSN

Info-Syndicalisation
1 800 947-6177

Facebook, Instagram, Twitter, YouTube icons
csn.qc.ca

Les gagne-petit, les sans-emploi et les aînés écopent

Inflation : Avantage au capital

Gabriel Ste-Marie

La situation économique actuelle est inquiétante. La crise inflationniste laisse entrevoir le spectre d'une récession. Avec leurs outils conventionnels, les banques centrales et les gouvernements sont en quelque sorte piégés. En choisissant de lutter contre l'inflation, ils se trouvent à favoriser l'avènement d'une récession. L'inverse serait aussi vrai : stimuler l'économie pour éviter la récession contribuerait à alimenter l'inflation.

À ceci s'ajoute le risque de non-arri-mage de leurs politiques. Si un gouvernement veut stimuler l'économie, il se trouve à annuler la politique de la banque centrale. Le prix à payer est alors élevé, mais le résultat n'est pas au rendez-vous. Tout cela dans le cadre d'une sortie de pandémie où l'endettement des ménages et des États est très élevé.

LES PERDANTS ET LES GAGNANTS

Comme dans chaque crise économique, ce sont les gagne-petit et le monde ordinaire qui en sortent perdants. Chaque crise contribue à accroître les inégalités. Les banques centrales ne s'en soucient guère et les gouvernements n'en font jamais assez. Par exemple, même si on assiste à une hausse des salaires, elle n'est pas suffisante pour contrecarrer la hausse généralisée des prix. Avec comme résultat, une diminution du pouvoir d'achat. La situation des personnes dont le revenu est fixe, comme les aînés, est davantage critique. Leurs rentes sont directement réduites par l'inflation.

De l'autre côté, de nombreuses entreprises engrangent des profits records. On peut penser aux pétrolières ou aux banques. De façon plus généralement déséquilibré pour inquiéter le gouverneur de la Banque du Canada, Tiff Macklem. Il observe que les entreprises de nombreux secteurs transfèrent

intégralement les hausses de prix de leurs intrants dans le prix des produits ou services qu'ils vendent. Cela lui fait dire que le mécanisme normal de la concurrence n'opère pas. Même si le problème est beaucoup plus large, cela démontre que tant la *Loi sur la concurrence* que le Bureau de la concurrence jouent mal leur rôle. Dans tous les cas, nous assistons à une asymétrie du rapport de force au bénéfice du capital.

Normalement, la réduction relative du nombre de travailleurs devrait permettre un rééquilibrage, mais il n'est pas observé. Avec le vieillissement de la population, le ratio de remplacement est d'un travailleur qui intègre le marché du travail pour deux qui le quittent. Selon l'économiste Nouriel Roubini, ce changement ne fait pas le poids face à plusieurs autres facteurs.

Il fait notamment référence à la mondialisation de l'économie, à l'innovation technologique qui permet de produire plus avec moins de travailleurs, au manque de concurrence dans plusieurs secteurs avec la présence d'oligopoles, au déclin du pouvoir de négociation des travailleurs et des syndicats et à la force du pouvoir politique des élites financières et économiques. Ces facteurs renforcent l'avantage détenu par le capital. L'application grandissante de l'intelligence artificielle devrait continuer à accentuer ce déséquilibre.

DIFFÉRENTS SCÉNARIOS

C'est dans ce contexte que la Banque du Canada et les autres banques centrales choisissent des politiques monétaires restrictives. Leur objectif est de briser les anticipations inflationnistes pour revenir à leur cible de 2 % d'inflation annuelle. Une inflation contrôlée stabilise l'économie et permet ensuite une meilleure croissance.

Pour ce faire, les banques centrales sont prêtes à contribuer à ralentir l'économie, voire à la plonger en récession, et tant pis pour les pertes d'emplois et



Les banques centrales sont prêtes à contribuer à ralentir l'économie, voire à la plonger en récession, et tant pis pour les pertes d'emplois et la hausse du chômage.

la hausse du chômage. Selon leur raisonnement économique, c'est le moins pire des choix et plus on attend, plus le prix à payer sera élevé, c'est-à-dire qu'on aurait une plus importante récession et plus de pertes d'emplois. Avec sa politique monétaire actuelle, la Banque du Canada prévoit revenir à une inflation contrôlée en 2024 et anticipe trois trimestres de stagnation économique.

Selon certains économistes, comme Joseph Stiglitz, la politique monétaire se trouve limitée pour contrôler l'inflation dans plusieurs secteurs. La politique chinoise du zéro-COVID et ses confinements à répétition ne dépendent pas des taux d'intérêts. Même chose pour les mauvaises récoltes, la guerre en Ukraine, la pénurie de main-d'œuvre et dans une moindre mesure les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. Son analyse l'amène à la conclusion que les banques centrales font payer un coût trop élevé pour l'objectif visé et que, encore une fois, les premiers à payer sont les gagne-petit et la classe laborieuse.

À ce genre d'arguments, Tiff Macklem et ses homologues rétorquent que si ces éléments font reculer l'offre globale, la demande générale actuelle se trouve aussi trop élevée, notamment en raison du fait que les gens ont repoussé

leur consommation durant la pandémie jusqu'à maintenant, et qu'il est important de la ralentir pour contrôler la flambée des prix. Sans oublier l'importance de casser la spirale inflationniste.

Pour Nouriel Roubini, de toute façon, les banques centrales ne pourront pas mener leur lutte à l'inflation longtemps. Avec les niveaux élevés d'endettement actuel, il anticipe une récession plus importante conjuguée à une crise financière. Ceci forcerait les banques à revoir leurs politiques. Si ce scénario se réalise, tant l'inflation, la stagflation que l'endettement continueront de s'accroître. Il explique que la situation sera particulièrement difficile pour les pays en développement, étant donné que leurs emprunts sont généralement libellés en devises étrangères.

Il est difficile de prévoir lequel des scénarios se réalisera : celui des banques centrales, avec une faible récession et un retour à une inflation contrôlée envisageable ou celui de Roubini, avec une crise économique et financière et une inflation persistante ? Les inquiétudes sont légitimes.

Dans tous les cas, face à ces risques, peu importe le scénario retenu, on ne peut que déplorer la passivité du gouvernement fédéral.

LES SANS-EMPLOI ET LES AÎNÉS

Par exemple, face au risque de récession, il est urgent de réformer l'assurance-emploi. Ce stabilisateur ne joue plus son rôle d'assurer un revenu aux travailleurs qui perdent leur emploi. Six travailleurs sur dix qui perdent leur emploi ne sont plus couverts par ce régime. Les emplois atypiques et à temps partiel, souvent occupés par des femmes, et les travailleurs autonomes sont mal protégés. Le gouvernement nous promet sa réforme depuis sa première élection en 2015. Son dernier engagement était de mettre en œuvre la réforme l'été dernier. On attend encore.

Toujours pour réduire les inégalités, le gouvernement doit aussi mieux soutenir les aînés. S'il a bonifié la Sécurité de la vieillesse pour les 75 ans et plus, il délaisse les 65 à 74 ans qui n'ont ni économies ni de régimes de retraite privés. Souvent, encore ici, il s'agit de femmes. Il ne faut pas oublier qu'en période inflationniste, le gouvernement voit ses revenus augmenter. Sa politique de redistribution est loin d'y correspondre. L'occasion est aussi idéale pour mieux financer notre système de santé qui est à bout de souffle.

Pour rééquilibrer les rapports de force, le gouvernement doit en faire beaucoup plus. La légère ponction supplémentaire qu'il annonce vouloir effectuer auprès des banques est loin d'être suffisante. Il doit aussi briser les comportements oligopolistiques des firmes, s'assurer que les secteurs les plus profitables fassent leur part et commencer à réimplanter un minimum de justice fiscale en s'attaquant véritablement à l'utilisation des paradis fiscaux. Évidemment, tout cela n'est pas facile dans un contexte mondial de concurrence fiscale où les élites économiques et financières jouent les États les uns contre les autres.

Cela peut expliquer pourquoi le recours aux paradis fiscaux continue à prendre de l'ampleur. Nous y reviendrons. ◀

L'auteur est député du Bloc Québécois

Reportage sur le Sommet de la Francophonie

Legault a « oublié » l'éducation

Luc Allaire

Les chefs d'État et de gouvernement des pays francophones se sont retrouvés à Djerba en Tunisie pour le Sommet de la Francophonie qui s'est déroulé les 19 et 20 novembre. Le premier ministre François Legault y était, le Québec comme le Nouveau-Brunswick étant reconnus comme des gouvernements membres à part entière de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

François Legault est arrivé avec une forte délégation de gens d'affaires issus des chambres de commerce et du Conseil du patronat. Son objectif était clair : il souhaite doubler les échanges commerciaux avec la France. « Le Sommet de la Francophonie est un rendez-vous unique et incontournable pour le Québec. Il s'agit d'un levier extraordinaire pour faire valoir nos intérêts, surtout en ce qui touche l'économie et le numérique », a-t-il déclaré.

La délégation canadienne, au contraire, était composée de personnes représentant des organisations de la société civile francophone canadienne, dont l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, la Société Nationale de l'Acadie, la Fédération des communautés francophones et acadienne et le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF).

L'ÉDUCATION, LA GRANDE OUBLIÉE

J'étais le seul Québécois de la délégation canadienne à titre de secrétaire général du CSFEF, le gouvernement du Québec n'ayant pas jugé important d'inviter de personnes issues du réseau de l'éducation.

Pourtant, s'il y a un sujet déterminant pour l'avenir de la langue française, c'est bien l'enseignement du français et l'éducation en français. C'est d'ailleurs ce qu'a rappelé la secrétaire générale de l'OIF, Louise Mushikiwabo, qui a été réélue pour un mandat de quatre ans.

« L'Afrique porte la langue française en termes démographiques », a-t-elle souligné lors de la conférence de presse de clôture du Sommet. Si le nombre de locuteurs de la langue française augmente dans le monde, cela est dû à la démographie galopante dans les 29 pays africains membres de l'OIF.

Toutefois, a-t-elle ajouté, « des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que la langue française demeure attractive dans ces pays où il y a de nombreuses langues nationales et où la langue anglaise accroît son attraction auprès de la jeunesse ».

La secrétaire générale de l'OIF a aussi rappelé le fait que la langue française perdait du terrain au profit de l'anglais dans les organisations internationales qui siègent en Europe, ainsi que dans la recherche universitaire. « Le multilinguisme n'est pas un problème en soi, mais il devient un problème si le français continue de capituler face à la langue anglaise. »

RENDEZ-VOUS AVEC JUSTIN TRUDEAU ET MÉLANIE JOLY

À la clôture du Sommet, la délégation canadienne avait rendez-vous avec Justin Trudeau et la ministre des Affaires étrangères, Mélanie Joly. J'ai profité de l'occasion pour leur parler de la question de l'éducation de qualité en français. Justin Trudeau m'a répondu qu'étant un ancien professeur de français, cette question lui tenait à cœur et



Les chefs d'État et de gouvernement des pays francophones se sont retrouvés à Djerba en Tunisie pour le Sommet de la Francophonie

qu'il verrait à ce qu'il y ait davantage d'investissements en éducation de la part du Canada dans les pays africains.

La ministre Mélanie Joly a été plus explicite. Elle a reconnu que le Canada avait diminué son aide internationale à l'éducation en Afrique depuis 20 ans et qu'il devrait reprendre ses investissements. Le Canada, n'ayant pas de passé colonialiste, devrait jouer un rôle plus important en faveur du développement de la langue française en Afrique, a-t-elle ajouté.

UN MOIS PLUS TÔT, LA RENCONTRE DU CSFEF

Un mois avant le Sommet de la Francophonie, le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation a tenu une rencontre à Hammamet en Tunisie qui a réuni 56 représentantes et représentants de syndicats de l'éducation issus de 29 pays francophones.

Les personnes déléguées à cette rencontre ont alors adopté une déclaration qui a été envoyée aux chefs d'État et de gouvernement des pays francophones.

Cette déclaration soulignait que le thème du Sommet, « Le numérique, vecteur de développement et de solida-

rité dans l'espace francophone », prenait une couleur toute particulière en cette année 2022 où toutes les régions du monde se relèvent difficilement de la pandémie causée par la COVID-19.

Le personnel de l'éducation et les élèves ont été sévèrement touchés par la COVID-19, les écoles de la grande majorité des pays francophones ayant dû fermer leurs portes pour éviter la propagation du virus. Les gouvernements ont préconisé de poursuivre un « enseignement à distance », mais force est de constater que les systèmes éducatifs n'étaient pas bien préparés. Cette fermeture a renforcé les inégalités entre les pays.

Les syndicats de l'éducation ont aussi discuté des guerres et des conflits qui ont des conséquences meurtrières sur les populations civiles, et qui empêchent les écoles de fonctionner. En République démocratique du Congo, les conflits frontaliers à l'est du pays sont désastreux pour le droit à l'éducation, huit millions d'enfants sont déscolarisés du fait que des écoles sont détruites, ou qu'elles servent de lieu d'accueil pour les réfugiés.

Le gouvernement de la RDC est d'ailleurs intervenu lors du Sommet de

la Francophonie afin d'insérer dans le communiqué final du Sommet la condamnation du Rwanda pour actes d'agression dans le Nord-Kivu. Ce à quoi s'est farouchement opposé le gouvernement rwandais. Finalement, le communiqué final n'est pas allé dans le sens souhaité par la RDC.

Kinshasa voulait profiter de la tribune du monde francophone pour obtenir une condamnation de Kigali qu'il accuse d'agression. Le premier ministre de la RDC, Sama Lukonde, a d'ailleurs refusé de s'afficher sur la photo officielle à l'ouverture du 18^e sommet au côté des autres chefs d'État.

Questionnée à ce sujet, la secrétaire générale de l'OIF a répondu qu'elle n'avait pas remarqué son absence...

La tension est vive en RDC après le Sommet. « Tous voudraient organiser des manifestations anti-OIF, son silence devant la misère imposée en RDC dont la France est nommément citée parmi les auteurs et la présence d'une secrétaire générale fortement anglophone en sont la cause », a déclaré le secrétaire général de la FENECO, Augustin Tumba Nzuji. ◀

Depuis le 27 novembre, au Québec, c'est comme si les femmes travaillaient gratuitement.

L'équité salariale, il faut + qu'en parler

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec



Quand la mobilité des individus a priorité

Bilinguisme territorial ou indépendance

Charles Castonguay

DES ÉTUDES ÉCLAIRANTES

Le français est en crise au Canada depuis les années 1960. Crise attribuable à Pierre Elliott Trudeau. Aveuglé par sa volonté d'abattre le nationalisme canadien-français devenu québécois, Trudeau a détourné le Canada de la seule politique susceptible d'assurer au français un avenir enviable en son sein, soit un bilinguisme territorial semblable à celui en vigueur en Suisse ou en Belgique.

Il aurait dû en être autrement. Dès la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (CRBB), des chercheurs dissipent l'illusion de populations francophones viables d'un océan à l'autre. L'ingénieur Richard J. Joy présente à la Commission une analyse d'un siècle de recensements depuis 1867, qu'il reprend dans *Languages in Conflict: The Canadian Experience* (1967).

Il décrit l'urbanisation et l'assimilation croissantes des minorités francophones non limitrophes du Québec et



Trudeau a détourné le Canada de la seule politique susceptible d'assurer au français un avenir enviable en son sein, soit un bilinguisme territorial semblable à celui en vigueur en Suisse ou en Belgique.

en conclut que « deux langues de force inégale ne peuvent coexister en contact intime ; la plus faible doit, inéluctablement, disparaître » (je traduis).

Au même moment, le démographe Robert Maheu dépose sa thèse de maîtrise, reprise par la suite dans *Les francophones du Canada, 1941-1991* (1970). Il prévoit, lui aussi, que les francophones se concentreront progressivement au Québec. Bref, la réalité linguistique commande une politique de bilinguisme territorial qui s'emploierait, d'abord et avant tout, à consolider le caractère français du Québec.

LA VISION DE TRUDEAU

Trudeau et son mentor Frank Scott, membre de la CRBB, veillent cependant au rejet du bilinguisme territorial. « [Dans] l'Amérique du Nord contemporaine, la population est si mobile qu'il semblerait irréaliste d'adopter un principe d'une telle rigidité, fût-il considéré comme souhaitable » (Rapport de la CRBB, tome 1, 1967 : je souligne). D'après la Commission, la mobilité des individus prime ainsi sur sa propre raison d'être, soit de sécuriser le français ! Elle recommande plutôt le libre-échange linguistique, c'est-à-dire le libre choix individuel de l'anglais ou du français et la libre circulation des personnes d'un océan à l'autre.

Trudeau concrétise son refus du bilinguisme territorial en lançant, en 1969, la transformation de Hull en copie conforme d'Ottawa. La CRBB réitère à l'occasion que seule convient à la région de la capitale une politique « qui assure effectivement une liberté de choix maximale de son lieu de résidence sans avoir à composer avec des inconvénients linguistiques » (Rapport, tome 5, 1970 : je traduis et souligne).

En 1973 Trudeau charge Douglas H. Fullerton, président démissionnaire de la Commission de la capitale nationale (CCN) qui veille à la réingénierie identitaire de l'Outaouais, d'examiner comment mieux gérer la région Ottawa-Hull. Le projet d'un district fédéral semblable à Washington, D.C.

circule. La CRBB avait notamment avancé qu'un « Territoire de la capitale ouvrirait la voie à une égalité linguistique complète » (ibid.). Vivement le contact intime entre francophones de Hull et anglophones d'Ottawa.

LE DISTRICT FÉDÉRAL

Diffusées fin 1973, les données du recensement de 1971 révèlent l'anglicisation croissante des francophones à Ottawa et la fragilité du français même dans l'Outaouais. Cela frappe Fullerton, au courant aussi des travaux de Joy. Dans son rapport *La Capitale du Canada : Comment l'administrer* (1974), il rejette l'idée d'un district fédéral, et recommande une politique linguistique fondée sur le principe de concentration raisonnable, qui consiste en gros à promouvoir le regroupement territorial des francophones.

« La population québécoise de la région s'inquiète, à juste titre, de la menace que représente pour la langue et la culture l'"invasion" de l'Outaouais par une affluence massive d'anglophones travaillant dans les nouveaux édifices fédéraux à Hull et par le nombre des anglophones qui achètent ou louent une maison du côté du Québec [...] Le principe de concentration raisonnable risque de paraître rébarbatif à première vue. On y verra l'érection de murailles là où l'on tente de les démolir. **À cela, je rétorquerais que l'édification de la compréhension mutuelle entre les cultures n'est possible que si les parties éprouvent un sentiment de sécurité quant à leur propre identité, que ce n'est que lorsqu'une communauté ne craint plus rien qu'elle peut s'épanouir et que la concentration ou le regroupement représente le meilleur moyen de contrer l'assimilation** » (je souligne).

Des anglophones de bonne foi, ça existe. La concentration réduit en effet le degré de contact. « *Good fences make good neighbours* », dit-on dans la langue de Joy. De bonnes clôtures font de bons voisins.

La CCN désavoue aussitôt Fullerton : « Une interaction plus mar-

quée des deux côtés de la rivière hâterait l'avènement d'une Capitale plus représentative d'une société canadienne reposant sur le principe que d'étroites relations économiques et sociales ne peuvent que renforcer l'identité culturelle » (*La Capitale de demain*, 1974). Encore le contact intime. C'est-à-dire le *melting-pot*.

LE REMPART INDÉPENDANTISTE S'ÉTOILE

Le sentiment croissant d'aliénation parmi la population francophone contribue à l'élection en 1976 de députés indépendantistes dans Hull et Gatineau. L'invasion stoppe net. Le gouvernement Lévesque, bien renseigné sur l'anglicisation à Montréal et dans l'Outaouais, instaure en 1977 l'affichage commercial en français, ainsi que la clause Québec. Bienvenue aux Anglo-Ontariens qui acceptent le français comme langue publique commune. Et qui veulent bien inscrire leurs enfants en immersion française... à l'école française.

Trudeau réplique sur-le-champ. Une semblable politique territoriale signerait la fin du Canada (*Un choix national : exposé du Gouvernement du Canada pour une politique linguistique nationale*, 1977). En clair, il entend sacrifier le français sur l'autel de l'unité canadienne. Voilà la véritable raison pour laquelle il abhorre le bilinguisme territorial. Le chat aura mis dix ans à sortir du sac.

Ottawa et sa Cour suprême abattent par la suite les éléments territoriaux essentiels de la loi 101. En particulier, la *Loi constitutionnelle de 1982* remplace la clause Québec par sa clause Canada, laquelle invite tous les Michael Rousseau de ce monde à venir se comporter à Montréal et dans l'Outaouais comme s'ils étaient en Ontario.

Pendant un temps encore, la ferveur indépendantiste tient à distance les migrants interprovinciaux insensibles au caractère français du Québec. Mais les vannes sont maintenant ouvertes. Entre 2016 et 2021, davantage d'Anglo-Canadiens sont entrés au Québec que d'Anglo-Québécois qui en sont sortis. Encore une première historique.

Depuis les travaux de Joy et de Fullerton, un demi-siècle supplémentaire de recensements a confirmé une anglicisation du Canada et du Québec qui crève aujourd'hui les yeux. La politique de Trudeau s'est avérée toxique pour le français. Il n'y a que deux remèdes à sa crise, devenue hyper-aiguë. Ou le Canada refonde sa politique sur une base territoriale et participe à la francisation de l'espace public québécois. Ou le Québec se donne le pouvoir de faire du français sa langue commune.

Le français étouffe. Depuis longtemps. Très longtemps. Pour qu'il puisse enfin s'épanouir, le Québec et le reste du Canada devront, sous une forme ou une autre, faire chambre à part. ◀

VOS ENJEUX DE TÉLÉTRAVAIL



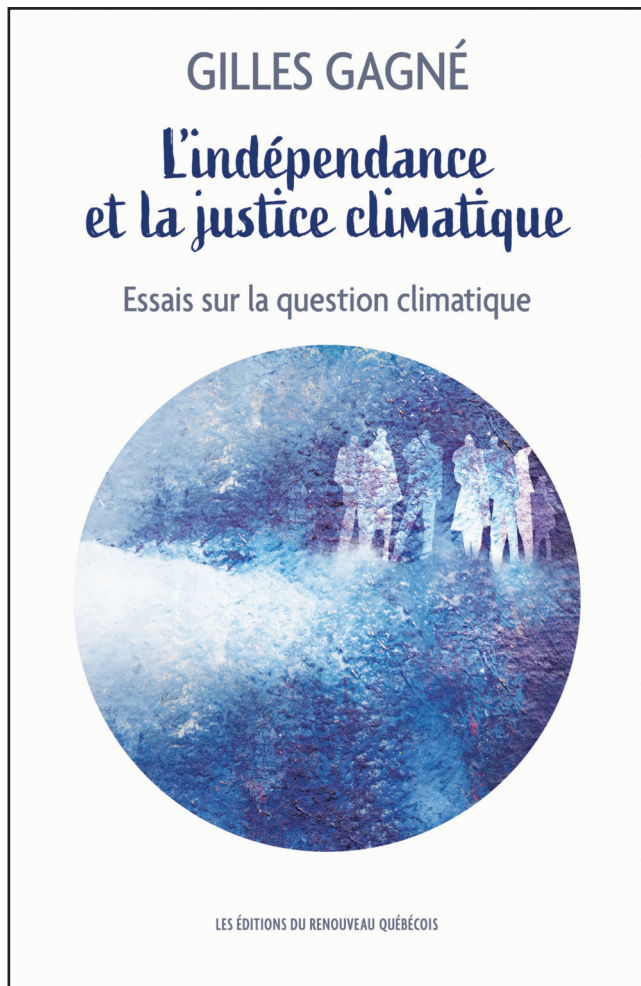
Premiers sur la ligne pour défendre vos intérêts.



SE SYNDIQUER



MAINTENANT DISPONIBLES



L'indépendance et la justice climatique
Essais sur la question climatique

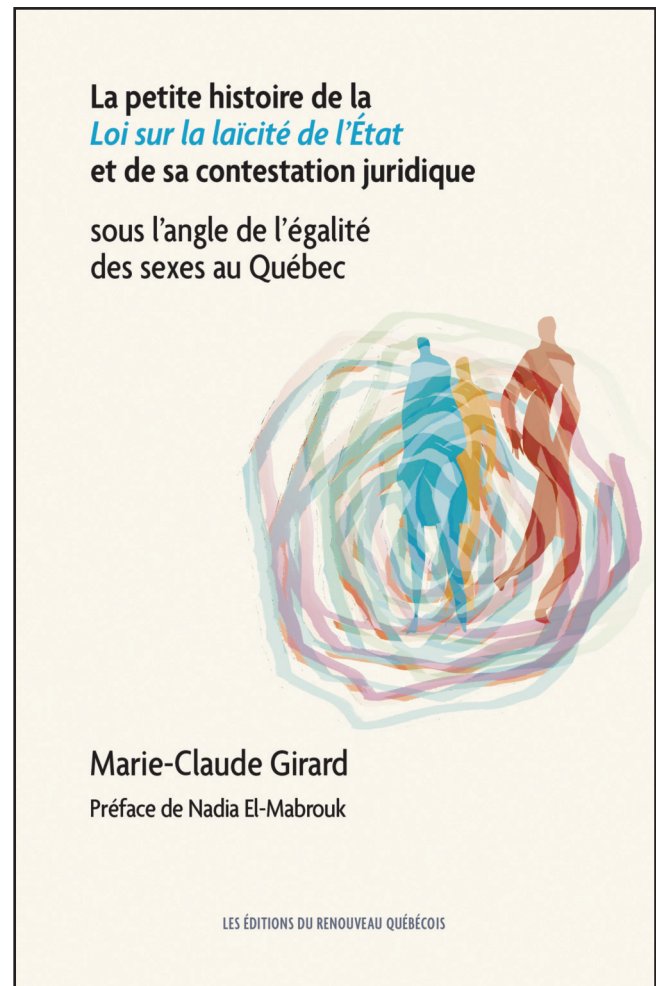
PAR GILLES GAGNÉ

Mettre la question écologique au centre de l'action, plutôt que d'en faire une variable accessoire du développement économique. Faire de la question environnementale le prisme d'évaluation de toutes les orientations politiques. Une telle approche oblige à procéder à une critique fondamentale des logiques économiques et à repenser toutes les politiques, toutes les lois et tous les enjeux. L'inspiration pour une telle rupture, Gilles Gagné ne la trouve pas dans le libéralisme économique, le libéralisme ou le conservatisme culturel, l'autonomie provinciale ou l'indépendantisme rentable véhiculés par les différents partis politiques. La pensée québécoisolidaire n'échappe pas non plus à sa critique. Les profondes transformations sociales nécessaires pour répondre aux changements climatiques doivent impérativement s'accompagner de mesures de justice sociale. La social-démocratie doit être recadrée dans une toute nouvelle architecture économique et la justice climatique articulée au projet indépendantiste.

Gilles Gagné est professeur retraité associé de sociologie à l'Université Laval à Québec.

Éditions du Renouveau québécois
 138 pages. ISBN 978-2-924770-20-7
 20 \$

Faites votre chèque à l'ordre de *l'aut'journal*,
 4270 boul St-Laurent, bur. 204,
 Montréal H2W 1Z4
 Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info



**La petite histoire de la Loi sur la laïcité
 de l'État et de sa contestation juridique**
**Sous l'angle de l'égalité des sexes
 au Québec**

PAR MARIE-CLAUDE GIRARD. PRÉFACE DE NADIA EL-MABROUK

Marie-Claude Girard relate le récit du combat des féministes universalistes du Québec pour l'édification d'un jalon de plus vers une réelle égalité des sexes au Québec avec l'adoption de la Loi sur la laïcité de l'État. Elle décrit les débats entourant l'adoption de la Loi, les contestations juridiques qui ont suivi, le procès en Cour supérieure, son jugement ainsi que les éléments contestés à la Cour d'appel du Québec. C'est sa lecture des événements du combat des femmes lors de cette étape charnière pour l'avancement de leur droit à l'égalité. Forte de 30 ans d'expérience dans la fonction publique fédérale, Marie-Claude Girard a travaillé dans plusieurs ministères, dont neuf ans à la Commission canadienne des droits de la personne et deux ans au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres. Elle publie régulièrement dans les médias québécois sur des sujets liés à la neutralité religieuse de l'État, la laïcité, les droits des femmes et l'égalité entre les sexes.

Éditions du Renouveau québécois
 144 pages. ISBN 978-2-924770-22-1
 20 \$

Nom : _____
 Organisme : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Code postal : _____
 Tél. : _____
 Courriel : _____

L'indépendance et la justice climatique La petite histoire de la Loi sur la laïcité de l'État

Pierre Dubuc « C'est des peanuts », a déclaré François Legault au Sommet de la Francophonie pour qualifier la valeur des échanges commerciaux entre la France et le Québec.

Le pivot militaro-économique vers l'Indo-Pacifique

Ce jugement lapidaire s'applique à l'ensemble de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, selon les auteurs du livre *The Indo-Pacific New Strategies for Canadian Engagement with a Critical Region* (Sutherland House). Les dix-sept auteurs – des hommes d'affaires, des universitaires et un politicien (Jean Charest) – portent un jugement également très critique sur l'avenir des relations économiques entre le Canada et les États-Unis.

Ils rappellent que le premier jour de son mandat, le président Biden a jeté aux rebus le projet de pipeline Keystone XL, qui avait été réhabilité par Trump après avoir été condamné par Obama. Ils constatent que le protectionnisme américain survit à Trump et que le Canada va en faire les frais.

Même si les États-Unis vont demeurer son principal marché (75 % des exportations canadiennes) et partenaire économique-militaire, le Canada doit opérer un « pivot » vers la région Indo-Pacifique, qui représente le nouveau centre de gravité mondial. L'Indo-Pacifique comprend 60 % de la population mondiale, avec 20 des 33 mégapoles de plus de 10 millions d'habitants, et 60 % du produit intérieur brut (PIB). Le livre *The Indo-Pacific* développe une stratégie globale pour l'ensemble de la région, mais consacre également des chapitres à chacun des principaux pays de la région.

LA CHINE

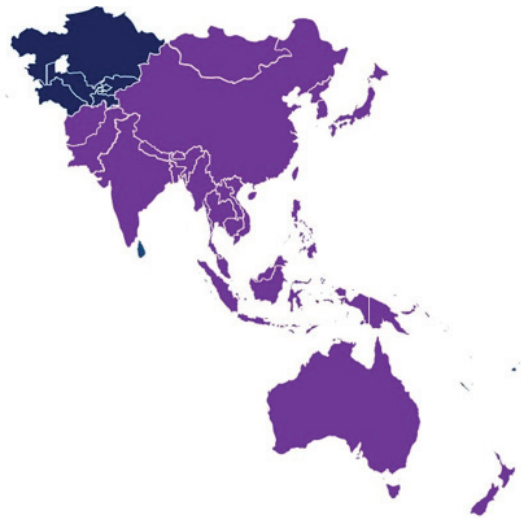
À son arrivée au pouvoir, le gouvernement de Justin Trudeau désirait consolider les liens historiques du Canada avec la Chine par un traité de libre-échange, mais la détérioration des relations entre les États-Unis et la

Chine a eu des répercussions au Canada avec l'affaire Huawei (arrestation de Mme Meng Wanzhou et des deux Michael).

Aujourd'hui, deux stratégies s'affrontent au sein du gouvernement à l'égard de la Chine. D'une part, celle du découplage d'avec les « dictatures » et le *friendshoring* des ministres Chrystia Freeland et François-Philippe Champagne. D'autre part, le maintien d'une relation « critique » avec la Chine défendue par la ministre Mélanie Joly.

Les auteurs du livre *The Indo-Pacific* prônent cette dernière option avec une politique de « Yeux ouverts ». Ils soulignent la non-nécessité d'un traité de libre-échange, en donnant l'exemple du canola canadien qui s'est rendu en Chine, malgré son bannissement officiel, en transitant par les Émirats arabes unis.

Un autre exemple démontre, comme ils l'affirment, que nous n'en sommes pas encore à l'heure de la « déglobalisation ». Récemment le ministre François-Philippe Champagne se félicitait que le Canada se trouve au deuxième rang du palmarès de Bloomberg pour la filière lithium-batteries. Mais le chroniqueur Konrad Yakabuski du *Globe and Mail* rappelait que la Chine contrôle 91 % de la production d'anodes et 78 % de la production de cathodes. La seule mine de lithium opérationnelle au Canada est située au Manitoba. Elle est la propriété de la chinoise Sinomine Resource Group, qui envoie sa production en Chine ! Les investissements dans la production de cathodes et d'anodes à Bécancour ne changeront pas le portrait global. Les producteurs locaux de l'Amérique du Nord ne seront en mesure de répondre qu'à 3,5 et 3,4 % de la demande en cathodes et anodes en 2030.



De toute évidence, le « pivot » vers l'Indo-Pacifique s'accompagnera d'un déplacement de l'économie canadienne vers l'Ouest du pays.

L'INDO-PACIFIQUE

Une fois la Chine mise à part, les auteurs divisent l'Indo-Pacifique en deux groupes. Le premier groupe comprend l'Australie, l'Inde, l'Indonésie, le Japon et la Corée du Sud. Les pays du deuxième groupe, de moindre importance, sont la Thaïlande, le Cambodge, les Philippines, la Malaisie et le Vietnam.

La stratégie favorisée est la participation aux traités économiques régionaux et la conclusion de traités bilatéraux avec les principaux pays. À l'heure actuelle, le Canada a un traité avec la Corée du Sud et est signataire de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (TPP11) qui comprend onze pays, mais dont sont absents la Chine et les États-Unis.

Cet accord n'aurait pas, selon les auteurs, rempli à date ses promesses. Ils proposent donc que le Canada postule pour être membre du RCEP, le Regional Comprehensive Economic Partnership, qui regroupe quinze pays autour de l'océan Pacifique. C'est l'accord commercial le plus important au monde.

Un autre objectif prioritaire est l'adhésion à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE, ASEAN en anglais), une organisation politique, économique et culturelle regroupant dix pays d'Asie du Sud-Est.

LE COUPLAGE ÉCONOMICO-MILITAIRE

Dans chacun des quinze chapitres de *The Indo-Pacific*, les auteurs insistent sur le fait qu'il y a un prix d'entrée pour

conclure un partenariat économique avec un pays ou une association asiatique : un important engagement militaire du Canada. La région Indo-Pacifique est au cœur de l'affrontement économique – et fort probablement demain militaire – entre la Chine et les États-Unis.

Significativement, c'est l'Australie, un pays de l'anglosphère, membre du Commonwealth, qui barre la route au Canada. Canberra fait valoir que son budget militaire représente 2 % de son PIB contre seulement 1,4 % pour le Canada. Entre sa sécurité (les États-Unis) et ses intérêts économiques (la Chine), l'Australie a choisi sa sécurité, comme l'a confirmé l'entente AUKUS de 2021 avec les États-Unis et la Grande-Bretagne.

L'Australie a alors rompu un contrat pour l'achat de sous-marins de la France pour les remplacer par des sous-marins à propulsion nucléaire américains. Plusieurs se sont étonnés à l'époque que le Canada ait été tenu à l'écart de cette entente de partage d'informations stratégiques, qualifiée du plus important développement du Five Eyes – regroupant les cinq pays de l'anglosphère – depuis les attentats du 11 septembre 2001.

Si le Canada est jugé *persona non grata* pour l'AUKUS, il peut oublier le Quad (Quadrilateral Security Dialogue) qui regroupe le Japon, l'Inde, les États-Unis et l'Australie.

Les auteurs invitent le Canada à faire sienne une pratique australienne qui consiste à jumeler les ministres des Affaires étrangères et de la Défense dans leurs rencontres avec les gouver-

nements de la région. Mais ce dernier devra avoir plus que des promesses à présenter.

LE « PIVOT » ET LE QUÉBEC

Pour les auteurs, le « pivot » proposé doit impliquer non seulement le gouvernement fédéral, mais également les gouvernements provinciaux, municipaux et les organisations de la société civile. C'est un virage majeur pour une population canadienne de d'ascendance européenne à 75 %, habituée à s'intéresser au Vieux continent.

Mais un pivot populationnel est déjà en voie de s'opérer avec la politique d'immigration du Canada. Les auteurs soulignent la présence de six millions de Canadiens d'origine asiatique, soit 17,7 % de la population (1,8 million d'origine chinoise; 1,4 million d'origine indienne et 850 000 en provenance des Philippines).

Concernant l'Inde, le pays ciblé comme le plus important pour le Canada, 200 000 de ses ressortissants étudient au Canada et d'autres forment respectivement 23 % et 35 % de tous les permis du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme de mobilité internationale.

Quelles seront les conséquences de cette politique pour le Québec ?

De toute évidence, le « pivot » vers l'Indo-Pacifique s'accompagnera d'un déplacement de l'économie canadienne vers l'Ouest du pays. Ces pays s'intéressent surtout au gaz naturel, au pétrole, aux métaux stratégiques, à la potasse et aux produits agricoles canadiens. Ils manifestent également de l'intérêt pour les petits réacteurs nucléaires que le Canada expérimente et l'uranium.

Il y a bien un chapitre du livre consacré à l'économie numérique, qui souligne l'importance de Montréal dans le domaine de l'intelligence artificielle, mais les entreprises canadiennes paraissent bien minuscules face aux géants asiatiques.

Une étude est à faire pour documenter tous les impacts de ce « pivot ». Mais il se pourrait bien que le Québec n'en récolte que des « peanuts ».

Note : Cet article a été écrit avant le dévoilement de la politique Indo-Pacifique de la ministre Mélanie Joly.

Photo : Global Affairs Canada



Informez, c'est mordre à l'os tant qu'il y reste de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. C'est croire que le monde peut changer ! JACQUES GUAY

Directeur et rédacteur en chef
Pierre Dubuc
Adjoint administratif
Richard Lahaie
Secrétaire de rédaction
Louis Bourgea
Infographiste
Réjean Mc Kinnon

Correcteur d'épreuves
Louis Bourgea
Abonnements
Louis Bourgea
Maquette
Jean-Claude Germain
Olivier Lasser
Webmestre
Louis Bourgea

Collaboration spéciale
Simon Banville
Boris
Germain Dallaire
PDF Québec

Campagne de soutien

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone _____ Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de **L'AUT' JOURNAL**
4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4
Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).
Adhésion aux Amis : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

Lacunes et limites de la politique québécoise

Le défi d'attirer l'immigration francophone

Anne Michèle Meggs

Le gouvernement Legault ne cesse de parler de l'importance de l'immigration francophone. On ne peut qu'applaudir une telle priorité. Il y a deux côtés à considérer : la langue parlée avant l'arrivée et la francisation des non francophones après l'arrivée.

Il faut d'abord s'entendre sur ce qu'on veut dire par immigration francophone. On n'abordera pas ici toutes les différentes façons de comptabiliser ce phénomène.

Présumons qu'on veut dire qu'il est souhaitable que les personnes qui arrivent au Québec de l'étranger utilisent déjà le français, soit parce que c'est leur langue maternelle, soit – s'il s'agit des non-francophones – parce qu'elles ont déjà adopté le français comme langue d'usage à la maison. Selon une étude de l'Office québécois de la langue française publiée en 2013, 62 % des allophones de langue d'usage français au Québec avaient effectué leur transfert linguistique avant leur arrivée. (L'étude exclut les résidents non permanents.)

Outre l'avantage évident d'une intégration socioéconomique et socioculturelle rapide, il y a évidemment d'autres bonnes raisons pour favoriser l'accueil des gens qui utilisent déjà le français. Ça coûte en principe moins cher en services de francisation.

On sait aussi que les personnes immigrantes qui déclarent pouvoir communiquer en français au moment de faire leur demande de résidence permanente sont plus nombreuses à rester au Québec que les autres.

Il n'est pourtant pas si simple d'attirer les francophones de l'étranger. En fait, le Québec fait face à plusieurs défis en matière d'immigration francophone, certains inévitables, certains liés à la concurrence du fédéral, et d'autres auto-imposés.

PLUS D'ANGLOPHONES

Prenons le bassin international potentiel. Il y a beaucoup plus de parlants anglais (1,3 G) dans le monde que de parlants français (277 M). Ce sont logiquement les deux pays les plus peuplés du monde qui génèrent le plus de migrants mondiaux, soit la Chine et l'Inde.

Ces personnes connaissent généralement l'anglais avant d'arriver. Leur présence gonfle donc le nombre de personnes comptabilisées dans la « communauté d'expression anglaise » du Québec et renforce ainsi les arguments pour l'offre de services en anglais en général.

Le pourcentage des admissions en provenance de l'Asie au Québec a augmenté de 10 points de pourcentage entre les recensements de 2016 et 2021, aux dépens des admissions provenant de l'Europe et des Amériques.



L'immigration temporaire est utilisée par le fédéral pour atteindre ses cibles, parfois au détriment du Québec.

Il est également pertinent de noter que, bon an mal an, dans le système Arrima du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), il y a une moyenne de 80 000 noms de personnes qui ont fait une déclaration d'intérêt (DI) d'immigrer au Québec. Parmi celles qui sont invitées à faire une demande d'immigration, à peu près les trois quarts répondent. (Il n'y a pas de plafond sur le nombre de DI que le système peut accueillir.)

CONCURRENCE FÉDÉRALE

Autre défi : l'objectif du gouvernement fédéral d'augmenter l'immigration francophone hors Québec entre en concurrence directe avec le Québec.

L'immigration temporaire est utilisée par le fédéral de diverses façons pour atteindre ses cibles, parfois au détriment du Québec.

Par exemple, les employeurs hors Québec profitent d'un processus hautement simplifié pour l'embauche des travailleurs étrangers temporaires fran-

cophones. Ce processus n'est pas offert aux employeurs du Québec. Une telle pratique augmenterait le bassin de personnes francophones à statut temporaire admissibles aux programmes de sélection permanente du Québec.

Le fédéral a mis en place des programmes de régularisation de personnes à statut temporaire hors Québec, qui ont pu avoir comme effet d'attirer les personnes immigrantes francophones déjà établies ici avec un permis temporaire vers les autres provinces pour obtenir plus rapidement leur résidence permanente, notamment les étudiantes et les étudiants internationaux.

L'ABSENCE DE CRITÈRES

L'immigration temporaire, la source principale de l'immigration permanente, devient aussi un enjeu pour le Québec parce que les règles fédérales pour les permis de séjour temporaire n'incluent pas de critères linguistiques.

Les critères linguistiques de ces personnes sont déterminés par le programme d'études ou l'établissement d'enseignement, si la personne arrive grâce à un permis d'études, et par l'employeur si elle a un permis de travail.

Puisque la très grande majorité des personnes arrivant au Québec ont un statut temporaire, le Québec devrait ajouter, afin de favoriser l'arrivée de francophones, des exigences de connaissance du français à son consentement à ces permis.

Il pourrait aussi exiger des employeurs qui embauchent des non-francophones dans le cadre du Programme de travailleurs étrangers temporaires d'offrir la francisation en milieu de travail, mais il ne fait pas.

Cette exigence ne sera pas bien accueillie par certains porte-parole du milieu d'affaires. Il est clair, si on consulte leurs mémoires présentés à la Commission parlementaire étudiant le projet de loi 96, qu'ils considèrent que toute restriction linguistique à l'embauche minerait la concurrence, l'attraction de talents globaux et la compétitivité. La Chambre de commerce du Montréal métropolitain déclare : « Si la connaissance de la langue locale est toujours un atout précieux, faire des affaires à l'international, et incidemment dans le reste du Canada, exige une connaissance avancée de l'anglais dans plusieurs domaines. »

La réforme de la *Charte de la langue française* ajoute néanmoins l'obligation de justifier toute exigence d'une langue autre que le français, mais n'insiste pas sur l'importance d'exiger une connaissance du français !

NOMBRE ÉLEVÉ D'ANGLOPHONES DANS LES ÉTUDES INTERNATIONALES

Au 31 décembre 2019, il y avait 87 280 jeunes avec un permis d'étude sur le territoire du Québec. 46 % ont déclaré ne pas pouvoir communiquer en français et, face au choix entre le français et l'anglais, 45 % ont déclaré ne pouvoir communiquer qu'en anglais.

Puisque le chemin le plus important vers la résidence permanente passe maintenant largement par les études internationales, le Québec pourrait décider de plafonner le nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers qu'il acceptera et cela même par réseau linguistique.

Pourquoi hésitera-t-il à le faire ? Parce que ces jeunes sont très payants pour la société d'accueil, peu importe leur langue. Si on réduisait leur nombre, il faudrait compenser les établissements postsecondaires pour la perte des frais de scolarité exorbitants exigés.

De plus, ces jeunes sont devenus une source importante de main-d'œuvre à bas salaire. La preuve : le fédéral vient de lever, jusqu'à la fin de 2023, toute restriction sur le nombre d'heures que ces jeunes peuvent travailler pendant la session. Jusqu'à cette annonce, il y avait une limite de 20 heures de travail hors campus par semaine pendant la session, mais pas de limite pendant les congés.

Enfin, cette clientèle contribue énormément à l'économie. Le gouvernement canadien a annoncé fièrement, au mois d'août 2019, que les jeunes venus étudier au Canada « ont une plus grande incidence sur l'économie canadienne que les exportations de pièces d'automobile, de bois d'œuvre ou d'aéronautiques ».

Il est clair que l'économie est sourde à la langue utilisée pour dépenser.

DÉCISIONS NUISIBLES

Même quand on réussit à identifier les francophones à l'étranger qui veulent s'établir au Québec, le fédéral peut décider de refuser leur permis. Le taux de refus par le fédéral des permis d'études émanant de l'Afrique, incluant l'Afrique francophone, est extrêmement élevé. En conséquence, les futurs Boucar Diouf qui ont été acceptés par un établissement postsecondaire en région et qui ont reçu un consentement du ministère de l'Immigration du Québec voient leur permis d'études refusé par le fédéral.

Avec toutes ces conditions pour s'assurer que les personnes qui arrivent au Québec parlent déjà le français, il est clair qu'il y aura toujours un besoin de cours de francisation pour celles qui ne le parlent pas. ◀

Nous vous offrons
nos vœux sincères
de santé, de bonheur
et de paix pour cette
période des fêtes
ainsi que pour toute
l'année à venir.

UNIFOR
Québec

Francisation rapide des personnes immigrantes non francophones

Les clés pour obtenir du succès

Anne Michèle Meggs

Nous avons traité des défis liés à l'arrivée de personnes immigrantes connaissant déjà le français dans l'article précédent. Examinons maintenant la question de la francisation des personnes qui ne le connaissent pas.

AGIR RAPIDEMENT POUR RÉUSSIR LA FRANCISATION

L'étude de l'Office mentionnée dans la chronique précédente fait le constat que, parmi les personnes allophones qui ont effectué leur transfert linguistique après leur arrivée, la moitié ont franchi cette étape au cours des cinq premières années de leur présence au Québec. Il n'y avait que 15 % des allophones natifs (deuxième génération) qui ont effectué un transfert vers le français. Il faut donc intervenir rapidement avec les mesures de francisation.

Encore une fois, l'immigration temporaire présente des défis à cet égard. Le ministère de l'Immigration du Québec, même s'il a délivré plus de 112 000 certificats d'acceptation du Québec (CAQ) (1) en 2021, dont 90 % aux étudiantes et étudiants étrangers, ne sait pas si toutes ces personnes ont été acceptées par le fédéral ni quand exactement elles sont arrivées. Cette situation est encore plus vraie pour au-delà de 60 000 personnes à statut temporaire au Québec le 31 décembre 2021 à qui le Québec n'a pas délivré un CAQ, et pour les presque 20 000 demandeurs

d'asile qui ont obtenu un permis de travail du fédéral au Québec en 2021.

Il est donc impossible de rejoindre systématiquement ces personnes pour déterminer si elles pourraient bénéficier de la francisation et les diriger rapidement vers un service en lien avec leurs besoins.

ABSENCE DE DONNÉES PERTINENTES

En général, il n'existe pas beaucoup d'information sur les résultats des efforts gouvernementaux en francisation. Les résultats des sondages mesurant le degré de satisfaction des personnes qui participent aux cours du MIFI sont très positifs. Cette formation est bien appréciée par les élèves.

Le régime pédagogique est élaboré spécifiquement en fonction des besoins des non-francophones nouvellement arrivés au Québec. Une évaluation du programme publiée en 2019 a conclu néanmoins que « l'absence de documentation détaillant de façon constante les besoins de la clientèle cible du Programme constitue un obstacle à son optimisation ».

La décision du gouvernement Legault d'ouvrir les services de francisation à tous les adultes de 16 ans et plus au Québec n'aurait pu qu'aggraver cette situation. La « clientèle cible » est maintenant trop vaste et les besoins impossibles à déterminer. Les ressources ne visent plus le besoin le plus important et le plus urgent.



Il n'y a aucune mesure pour encourager les entreprises à favoriser les francophones dans l'embauche étrangère, mais il n'y a aucune exigence que les employeurs facilitent la francisation en milieu de travail pour les employés qui en ont besoin. Les centrales revendiquent plus d'efforts à cet égard depuis des années.

FRANCISATION EN MILIEU DE TRAVAIL : LE NŒUD DE LA GUERRE

Plus grave encore est la question de la francisation en milieu de travail. La très grande majorité des personnes immigrantes arrivant au Québec est d'âge adulte. C'est 75 % de l'immigration permanente et presque 100 % de l'immigration temporaire. Ces personnes travaillent. Elles n'ont pas toutes le loisir ou les moyens de s'inscrire à des cours de soir ou de fin de semaine avec le temps et les déplacements que cela impliquerait. N'oublions pas que plusieurs d'entre elles dépendent du transport collectif.

Il s'agit du maillon faible de la stratégie gouvernementale, s'il y en a une, relative à l'immigration francophone. Non seulement il n'y a aucune mesure pour encourager les entreprises à favoriser les francophones dans l'embauche étrangère, mais il n'y a aucune exigence que les employeurs facilitent la francisation en milieu de travail pour les employés qui en ont besoin.

De plus, il n'y a aucune reddition de comptes sur les mesures déjà en place pour la francisation en milieu de travail. On peut présumer qu'il y a plus de chances que les milieux de travail syndiqués offrent les cours de français au personnel non francophone. Les centrales revendiquent plus d'efforts à cet égard depuis des années.

La réforme de la *Charte de la langue française* aura peu d'effets sur cette situation.

CRITÈRES DE FRANCISATION POUR LE PARRAINAGE FAMILIAL

Revenons à la catégorie de la réunification familiale. Il est simpliste et inhumain de dire tout simplement qu'on n'acceptera pas la réunification des familles si les personnes ne parlent pas français. Par contre, il est possible d'agir plus systématiquement en vue de favoriser la francisation des personnes parrainées qui en ont besoin.

Rappelons qu'il n'y a pas un grand nombre de personnes concernées dans la catégorie de la réunification familiale. Avant la pandémie, le Québec admettait annuellement en moyenne un peu moins de 12 000 personnes dans cette catégorie (2), dont un peu plus de la moitié déclaraient pouvoir communiquer en français.

Pour favoriser la francisation des autres, on pourrait commencer par demander à la personne qui parraine et à la personne parrainée si elles parlent français ! Il n'y a aucune case sur le formulaire de demande concernant la langue. Des suivis personnalisés pourraient se faire auprès des personnes parrainées ou qui parrainent, si la demande indique un besoin en francisation.

Il est également pertinent de noter que la personne qui parraine un membre de sa famille s'engage à « fournir l'accompagnement nécessaire dans les démarches d'intégration telles que l'aide à la recherche d'emploi et à l'inscription scolaire ainsi que le soutien en matière d'accès aux services publics et de participation à la vie collective ». Pourquoi ne pas modifier la fin du paragraphe comme suit : « de participation en français à la vie collective » ou ajouter l'inscription, au besoin, à des cours de français ?

FRANCISATION PAR LA LANGUE COMMUNE

Si on ne peut compter sur la francisation formelle, la langue commune dans le domaine public et au travail, particulièrement dans la région métropolitaine montréalaise, devient absolument critique pour la francisation des personnes immigrantes.

Pourtant, les francophones au Québec échangent régulièrement avec les non-francophones en anglais sans vérifier si l'autre personne comprend le français. De plus en plus de jeunes francophones choisissent le cégep anglophone. Les francophones consomment beaucoup de produits culturels en anglais. 73 % des entreprises privées au Québec exigent des compétences en anglais. On navigue sur Internet en anglais. L'accueil dans les commerces sur l'île de Montréal devient de plus en plus bilingue.

La majorité francophone au Québec est en déclin par le simple fait qu'on vieillit et on ne fait pas assez de bébés. Selon le démographe Marc Termote, la pérennité de la langue française est menacée plus spécifiquement dans la région métropolitaine de Montréal. Charles Castonguay nous dévoile qu'on perd aussi de plus de plus de francophones par le fait qu'ils commencent à adopter l'anglais comme langue d'usage à la maison.

Une évaluation a été faite, il y a plusieurs années au Canada anglais, des cours d'anglais offerts aux personnes immigrantes. On a suivi un groupe qui a participé aux cours et un groupe contrôle qui s'est débrouillé tout seul. Ils ont testé l'anglais après un certain nombre de mois et ont constaté peu de différence entre les deux groupes.

Est-ce que le français langue commune au Québec, et particulièrement dans la région métropolitaine montréalaise, a la même force d'attraction que l'anglais langue commune hors Québec ?

Chaque francophone au Québec a sa part de responsabilité. Cela étant dit, le gouvernement québécois pourrait faire beaucoup plus pour encadrer et favoriser le français dans la population immigrante, que ce soit sur le plan des arrivées de francophones ou sur la francisation des personnes qui arrivent ne connaissant pas notre belle langue.

Espérons que le gouvernement aura la sagesse et la vision de reconnaître que les objectifs économiques et les objectifs linguistiques du Québec ne sont pas nécessairement mutuellement exclusifs. ◀

(1) Le Certificat d'acceptation du Québec est le mécanisme administratif utilisé pour signifier le consentement du Québec à des personnes de statut temporaire.

(2) Le nombre a monté à presque 14 000 en 2021.

Un temps des Fêtes pour se ressourcer

L'équipe syndicale du SFMM (SCFP) composée de Guylaine Dionne, présidente, Patrick Dubois, secrétaire général, Maryse Picard, trésorière-archiviste, Brigitte Boyte, Nancy Gagné, Johanne Joly, Laurent Hotte, Dominique Payette et Éliane Scofield Lamarche personnes vice-présidentes vous souhaitent un heureux temps des Fêtes.

L'Équipe syndicale s'appuie sur des personnes déléguées et directrices syndicales, sur les nombreux comités syndicaux et sur les personnes libérées à temps plein au Syndicat pour offrir aux membres Cols blancs des services de qualité visant la défense de leurs droits.

Que ce soit à la Ville de Montréal et ses arrondissements, dans les villes défusionnées de l'île de Montréal, dans les sociétés paramunicipales et Parc Six Flags Montréal (La Ronde), nous avons à cœur vos intérêts.

Profitez de ce temps de l'année pour vous retrouver avec vos proches. L'année 2023 nous réserve encore des défis à relever et c'est la solidarité de toutes et de tous qui nous aidera à atteindre nos objectifs.

Solidairement,

L'Équipe syndicale du SFMM (SCFP)



LE PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTES !



Fédération du personnel
de soutien scolaire (CSQ)

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec



*À toutes les travailleuses
et à tous les travailleurs
en lutte pendant la période des Fêtes,
solidarité et combativité !*

- Engagé pour une société plus juste et équitable;
- Dévoué à la défense et la promotion des droits des travailleuses et des travailleurs;


UNIFOR
Québec

**Unifor, un syndicat qui fait la
différence !**

Le mouvement étudiant

De nombreux étudiants et étudiantes en éducation font la grève des stages

Vers une syndicalisation des stagiaires ?

Orian Dorais

Depuis la mi-octobre 2022, de nombreux étudiants et étudiantes en éducation font la grève des stages. Les futurs profs refusent de prendre part à cette étape obligatoire de leur formation qui s'apparente, plus souvent qu'autrement, à du travail bénévole. Le manque de ressources en santé mentale et les multiples épisodes de harcèlement vécus par les stagiaires sont aussi dénoncés par les grévistes.

Le mouvement de protestation a été lancé par l'Association des étudiantes et étudiants des sciences de l'éducation (ADEESE) de l'UQAM et a été rejoint par d'autres syndicats étudiants, dont plusieurs membres s'inquiètent de tomber en épuisement professionnel avant même leur entrée en fonction. Pourquoi le gouvernement s'entête-t-il à rendre les conditions intenable dans un milieu – celui de l'éducation – où la pénurie de main-d'œuvre est déjà criante ? Je m'entretiens à ce sujet avec Danaë Simard, chargée aux communications et à la mobilisation à l'ADEESE.

LE FONCTIONNEMENT DES STAGES

Orian : D'abord, pourriez-vous expliquer à nos lecteurs comment fonctionnent les stages en enseignement ?

Danaë Simard : Alors, le système de stages va varier selon la spécialisation

choisie, il y a quelques différences si l'on enseigne au préscolaire, au primaire, au secondaire, en langue seconde et ainsi de suite. Mais le principe reste similaire : il y a des stages chaque année du baccalauréat de quatre ans. Le plus gros stage est le dernier, le fameux stage quatre, où le stagiaire est devant la classe et doit s'occuper de la prise en charge des élèves, de la planification de cours, de la correction, bref de toutes les tâches normales de l'enseignement. Ce stage peut durer d'un à trois mois. Aucun des quatre stages n'est rémunéré.

O. : Même pas le dernier, qui dure plusieurs semaines ! ?

D. S. : Avant, il y avait une bourse de « persévérance » de 3 900 \$ qu'on pouvait demander pour avoir un revenu pendant les semaines du stage quatre. C'était déjà pas énorme, surtout quand le stage s'étirait en longueur. Reste que cette bourse-là avait été un gain des moyens de pression de 2016, quand le mouvement pour la salarisation des stages avait pris pas mal d'ampleur.

Mais, le gouvernement caquiste a aboli la bourse à la persévérance et l'a remplacée par une bourse « pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre »... de 2 500 \$. Donc, une perte de plusieurs centaines de dollars, pour les mêmes conditions de stage. Et les stagiaires en ingénierie ou en médecine sont aussi admissibles à cette bourse, parce que leurs milieux sont aussi touchés par la pénurie, sauf que ces stages-là sont rémunérés. Cette bourse-là devrait être



L'université et le ministère savent que les stagiaires sont prêts à partir en grève pendant des semaines.

un bonus, pas un revenu de survie. Je ne pense pas qu'offrir seulement 2 500 \$ pour plusieurs semaines de stage aide à lutter contre la pénurie de main-d'œuvre, même si le gouvernement semble penser que c'est suffisant.

O. : Est-ce qu'il y a d'autres milieux que celui de l'enseignement où les stagiaires doivent travailler quasiment bénévolement ?

D. S. : Oui. C'est comme ça dans plusieurs programmes en éducation. En travail social, en sexologie et en soins infirmiers aussi. Parfois en éducation à l'enfance. Tout ce que ces métiers ont en commun est qu'ils sont traditionnellement et encore majoritairement féminins. Donc, notre grève en ce moment rentre 100 % dans les luttes féministes.

LES PRINCIPALES REVENDEICATIONS

O. : Justement, à propos de la grève, quelles en sont les principales

revendications, outre la salarisation des stages ?

D. S. : Alors, les 13 et 14 octobre 2022, on a fait une grève de deux jours pour la salarisation. Puis, du 17 au 21, une autre grève de cinq jours. Chaque journée avait une thématique bien précise. Le 21, l'ADEESE a voté pour une reconduction de deux semaines. Le 2 novembre, on a voté pour une autre reconduction. Ça va faire plus que cinq semaines qu'on est en grève.

O. : Quelles étaient les cinq thématiques dont tu parlais ?

La première thématique – ou revendication – est l'accommodement des étudiants qui sont aussi des parents. En ce moment, il n'y a aucun système pour traiter les demandes d'accommodements des stagiaires qui ont des enfants. La décision est laissée au superviseur de stage ; ça dépend de son bon vouloir. On réclame une application systématique des mêmes arrangements pour tous, ça ne doit pas être laissé au superviseur.

Deuxième thématique : on veut une politique contre le harcèlement. L'UQAM en a une très détaillée, mais elle ne s'applique qu'entre les murs de l'université, donc pas dans les milieux de stage. Les stagiaires sont laissés à eux-mêmes et sont souvent victimes de harcèlement de la part des professeurs associés ou des superviseurs de stage.

Des futurs profs se font rabaisser devant toute la classe. Des fois, le harcèlement est tellement intense que des membres de l'ADEESE ont dû faire appel à la police ! Et quand un stagiaire se retrouve dans une situation comme ça, il doit soit abandonner le stage – donc retarder sa diplomation d'un an – soit continuer dans des conditions inadmissibles.

La troisième revendication est une égalisation de la charge de travail. Par exemple, certains superviseurs demandent cinq planifications par jour, d'autres en demandent vingt. Où est la cohérence ? Il faut aussi comprendre que, pendant certains stages, des étudiants et des étudiantes ont des cours théoriques. C'est pas d'avance si les futurs profs finissent en épuisement professionnel avant même d'entrer en fonction.

Notre quatrième revendication est la réduction du temps de transport du domicile au milieu de stage. En ce moment, nos membres peuvent se faire assigner un lieu de stage à une heure et demie de transport de leur domicile. On exige que ce soit réduit à une heure, avec un seul transfert, quand les stagiaires doivent prendre les transports en commun. Pour les parents étudiants, on demande que le temps soit calculé à partir du lieu de garde, où les gens déposent les enfants avant de partir.

Enfin, pour notre dernier thème, on demande que la loi 2, sur la protection des stagiaires, soit scrupuleusement respectée par rapport aux journées d'absence non motivées. Les stagiaires ont droit à dix jours, non négociables. Que ce soit pour des raisons de santé, familiales ou autres, les gens ont droit à leurs congés un point c'est tout.

O. : Est-ce que des grandes centrales syndicales vous ont appuyés dans vos demandes ?

D. S. : L'Alliance des profs de Montréal (affiliée à la FAE) nous a envoyé une très belle lettre pour exprimer son appui enthousiaste. Sinon, des discussions ont été entamées avec le SÉTUE (Syndicat des étudiant.es employé.es de l'UQAM, affilié à la FTQ) pour aller vers la syndicalisation des stagiaires. Mais on est vraiment au tout début du processus. Je note aussi que l'UQAM a pris certains engagements par écrit, notamment par rapport à la lutte au harcèlement et au respect de la loi 2 pour améliorer la situation. En tant qu'étudiante, je suis contente de voir notre faculté se responsabiliser. Par ailleurs, l'ADEESE est en contact avec le ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Pascale Déry ; on discute de salarisation avec elle. Chose certaine, l'université et le ministère savent que les stagiaires sont prêts à partir en grève pendant des semaines. Ils l'oublieront pas. ◀

PARTOUT AU QUÉBEC, DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ

On prend parti pour l'éducation

Denis Trudel
Député de Longueuil-Saint-Hubert
Chambre des communes
Porte-parole Solidarité sociale

192 rue Saint-Jean, bureau 200
Longueuil (Québec) J4H 2X5
450-928-4288
denis.trudel@parl.gc.ca

Mouvement des femmes

Droits des femmes, laïcité et liberté d'expression

Julie Latour, lauréate du prix PDF Québec 2022

PDF Québec

« C'est avec une grande fierté que le Prix PDF Québec 2022 a été remis à M^e Julie Latour. Par ce prix, PDF Québec a tenu à « souligner l'apport exceptionnel de Julie Latour à toute la société québécoise ainsi que sa contribution au respect des droits des femmes, de la laïcité et de la liberté d'expression », a annoncé Michèle Sirois, vice-présidente de PDF Québec. C'est M^e Christiane Pelchat, lauréate du prix PDF

Québec l'année dernière qui a remis le prix PDF Québec 2022 à M^e Julie Latour.

UNE FEMME ENGAGÉE
POUR LES DROITS DES FEMMES
ET POUR LA LAÏCITÉ

Le parcours exceptionnel de Julie Latour comme avocate démontre que le droit est d'abord et avant tout pour elle un outil pour contribuer à la justice et au bien commun. C'est dans cette foule qu'elle promeut la cause des femmes et défend



Julie Latour

Photo : Mouvement laïque québécois

L'engagement toujours renouvelé de M^e Latour est entièrement *pro bono* et désintéressé, ce qui force l'admiration.

le principe de laïcité. Ce qu'elle a accompli à cette enseigne depuis deux décennies est colossal :

- Comme avocate et figure de proue de diverses associations, Julie Latour a joué un rôle de premier plan auprès du législateur. Elle s'est faite remarquer par ses interventions en commissions parlementaires sur tous les projets de loi d'importance pour la protection du droit fondamental des femmes à l'égalité et la défense de la laïcité de l'État, que ce soit à titre de coprésidente du Forum des femmes juristes de l'Association du Barreau canadien - division Québec (2007-2013), ou de fondatrice et porte-parole du collectif Les Juristes pour la neutralité religieuse et la laïcité de l'État (2013 à ce jour).

- À titre de bâtonnière du Barreau de Montréal, elle s'est démarquée par son leadership concret pour favoriser l'ouverture à l'équité et à la diversité au sein de la profession juridique et la progression

des femmes vers l'égalité. Son apport comme membre du Conseil du statut de la femme (2013-2015) fut également significatif.

- Par ses écrits de fond, ses conférences et des entrevues médiatiques, Julie Latour a joué un rôle crucial afin de penser, de structurer et d'expliquer le droit des femmes à l'égalité et l'importance d'affirmer la laïcité de l'État dans le cadre social, juridique et politique du Québec.

L'engagement toujours renouvelé de M^e Latour est entièrement *pro bono* et désintéressé, ce qui force l'admiration. Généreuse de sa personne et de ses idées, elle fait toujours avancer la réflexion, où qu'elle soit et quel que soit le forum auquel elle s'adresse ou l'organisme qui la consulte.

C'est donc un prix PDF Québec 2022 bien mérité et c'était un honneur de le lui remettre. ◀



MAXIME BLANCHETTE-JONCAS
Député de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques

BUREAU DE RIMOUSKI

320, rue St-Germain Est, Bureau 701
Rimouski, Québec G5L 1C2

☎ 418 725-2562

1 866 720-2562

✉ maxime.blanchette-joncas@parl.gc.ca

BUREAU DU TÉMISCOUATA

633, rue Commerciale Nord, Bureau 120
Témiscouata-sur-le-Lac, Québec G0L 1E0

☎ 418 714-1011



1 866 720-2562

Fondation Jacques-Forest

Des Cols Bleus regroupés de Montréal

CHAQUE ANNÉE, LA FONDATION VIENT EN AIDE À DES CENTAINES DE FAMILLES MONTRÉALAISES VIVANT DANS LA PRÉCARITÉ. DEPUIS 1989, LA FONDATION A DONNÉ PLUS DE 2,8 MILLIONS DE DOLLARS.

Merci et Joyeuses Fêtes!

Un changement historique

**Salut Jean-Claude,
mon vieux confrère !**

Il faut dire que pour nous, les colégiens de Sainte-Marie, et surtout pour le petit groupe dont je faisais partie, ce Gesù avait quelque chose d'un peu mystérieux et de magnétisant. Oui, on y voyait du théâtre, et ce n'était pas rien. (...)

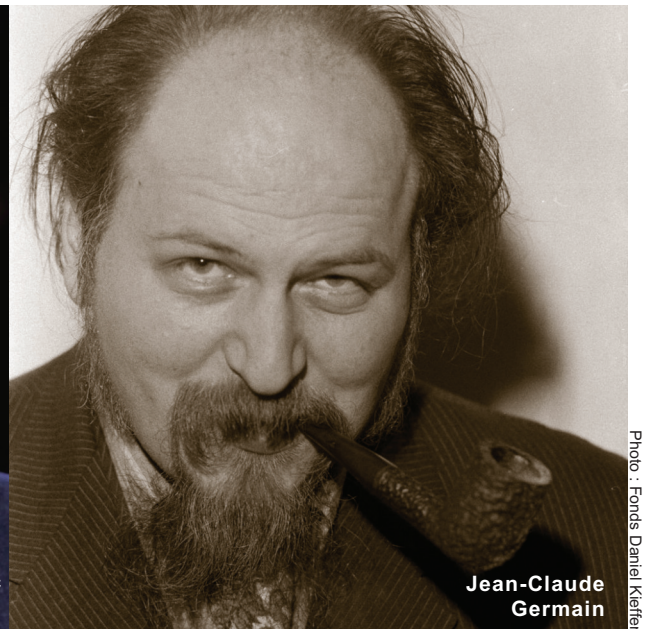
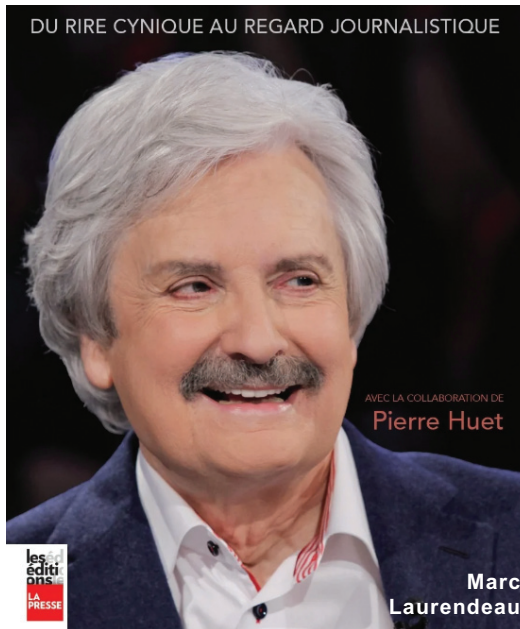
Cependant, le véritable début, celui qui, comme j'aime le dire, me fit venir au monde pour la deuxième fois, arriva pendant l'été qui précédait ma Philo 1. Nous avons décidé, nous les gens de l'Action Théâtre, de frapper un grand coup et de monter une « vraie » pièce, soit *Le bal des voleurs*, du dramaturge français Jean Anouilh. (...)

Nous allions non seulement répéter, mais aussi présenter notre spectacle à la salle paroissiale Saint-Marc de Rosemont et, du coup, provoquer un changement historique dans le parcours du Collège Sainte-Marie. Il y avait – une première ! – des femmes dans la distribution. Chose à ce jour formellement interdite dans cette institution sans étudiantes, où il y avait une longue

tradition théâtrale... sans femmes. Ce qui avait par le passé donné lieu à des productions parfois bizarres. Ou bien on transformait les personnages féminins en hommes, comme dans cette pièce de Corneille où une Pauline devint un Paulin ; ou alors, c'est l'Athalie de Jean Racine qui était interprétée par un homme ; ou bien – et là, on tombait carrément dans le surréalisme –, *Les Précieuses ridicules* de Molière... devenaient des Précieux.

Cette tradition avait le don de tomber particulièrement sur les nerfs d'un de mes confrères de classe, Jean-Claude Germain, dont on connaît la contribution à la révolution du théâtre québécois avec sa dramaturgie, sa verve et ses mises en scène. Mais, pour le moment, il n'était que le metteur en scène de notre *Bal des voleurs* et rigolait dans la barbichette qu'il avait déjà, à l'idée d'avoir enfin eu raison de notre cher directeur.

Car Jean-Claude, c'était connu, menait un combat digne de Don



Jean-Claude, c'était connu, menait un combat digne de Don Quichotte en essayant de persuader la direction du collège d'inclure des femmes dans la distribution des pièces qu'on y montait.

Quichotte en essayant de persuader la direction du collège d'inclure des femmes dans la distribution des pièces qu'on y montait. Il n'arrangeait pas son cas en écrivant carrément des pièces antireligieuses et que certains jésuites croyaient même blasphématoires. En fin de compte, les luttes épiques de ce

créateur trop influent, aux yeux de certains professeurs et même du recteur, ont mené à l'exclusion de Jean-Claude de notre collège. Grâce à cette forme de liberté trouvée par Jean-Claude Germain, le théâtre québécois en est sorti gagnant. Je profite de l'occasion pour saluer mon vieux confrère, seul autre sur-

vivant théâtral avec moi de l'aventure du *Bal des voleurs* ◀

Marc Laurendeau.
Du rire cynique au regard journalistique
Avec la collaboration de Pierre Huet
La Presse, 2022

Photo : Fonds Daniel Keiffer

LE TSO, C'EST UN ASSASSINAT PROFESSIONNEL.

Infirmières | Infirmières auxiliaires | Inhalothérapeutes | Perfusionnistes cliniques

fiq | fiqp
FIQ | SECTEUR PRIVÉ

UNIFOR
section locale 698 | Québec

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE 2023

JOYEUSES FÊTES ET ABONNEZ-VOUS ! ;-)

En l'honneur de Jovette Marchessault (1938-2012)

Une mémoire et une culture au féminin

Olivier Dumas

Il y a dix ans en décembre nous quittait l'écrivaine féministe Jovette Marchessault. D'un milieu ouvrier, cette autodidacte a conçu des univers théâtraux et romanesques pour restituer une mémoire et une culture au féminin.

En 1999 à la bibliothèque de l'Université Laval, j'aperçois une image de la comédienne Louise Dussault lors d'une représentation du *Voyage magnifique d'Emily Carr* (1990). La pièce est signée par Marchessault, un nom inscrit depuis dans ma mémoire.

Je n'entendrai aucun écho de cette romancière, dramaturge, sculptrice et peintre jusqu'en 2008. Avec le musicien-compositeur Jean-Jacques Lemêtre, Pol Pelletier crée alors à Québec sa dernière partition, *La Pérégrin chérubinique* (Leméac, 2001). Le tandem « a lancé vers les étoiles un texte vibrant de colère et d'espoir », rapporte l'ancien critique de théâtre du *Soleil*, Jean Saint-Hilaire.

La Pérégrin sera entendue à l'église Sainte-Brigide lors du FTA à Montréal en juin 2012, toujours sous la gouverne de Pol Pelletier avec, à nouveau avec elle sur scène, Lemêtre, en soutien au mouvement étudiant.

Au même endroit, quelques mois plus tard, j'ai vu *La Robe blanche* de Pol Pelletier. Celle-ci dénonçait le 60^e anniversaire du Théâtre du Nouveau Monde (« notre théâtre national, dirigé en plus par une femme »), où était programmé « l'Ancien Monde » écrit (et monté) que par des hommes, soit Molière, Feydeau, Shakespeare et Sophocle. Déplorant la dévotion des directrices de théâtre pour « les vieux patriarches malades », Pelletier lance furieusement : « Qui chouchoute le génie de la dramaturge Jovette Marchessault, âgée, pauvre et seule (...) dont les œuvres uniques et VÉRITABLEMENT grandes ne sont jamais montées ? »

CHAOS BRÛLANT
D'UNE COSMOGONIE AU FÉMININ

Jovette Marchessault meurt le 31 décembre 2012. Cette année-là, deux universitaires étatsuniennes, Roseanna Dufault et Celita Lamar, ont dirigé *De l'invisible au visible l'imaginaire de Jovette Marchessault* (Remue-ménage, 2012), le premier ouvrage complet collectif sur celle « qui a su réaliser son rêve de rendre visible la culture des femmes ». Admirative de son imagination revendicatrice et féconde, Lamar souligne plus tard dans le recueil d'entretiens *La Scène québécoise au féminin* (Pleine Lune, 2018) qu'aucune écrivaine, « d'Amérique, d'Europe ou d'ailleurs, n'est allée aussi loin dans l'exploration du féminin et de la culture des femmes que Jovette Marchessault, grâce à un mélange unique de féminisme, de spiritualité et de mysticisme ». Or, des livres de référence l'avaient occultée dont *Histoire de la littérature québécoise* (Boréal, 2007).

Autodidacte déclarée, Marchessault abandonne l'école à 13 ans pour travailler dans une usine afin d'aider sa famille pauvre. L'art devient pour elle « une mémoire supraterrrestre du monde », un exutoire et une nécessité. « La création est vraiment pour moi le chaos brûlant », dévoile-t-elle dans *Le Devoir* en 1981.

La mort de sa grand-mère d'origine amérindienne l'incite à abandonner ses emplois pour les arts plastiques. Durant la décennie 1970, les fresques, masques et sculptures de femmes telluriques géantes (conçues notamment à partir de déchets) sont présentés dans de nombreuses expositions solos et collectives, tant au Québec qu'à l'étranger.

En 1975, paraît chez Leméac son premier ouvrage, *Comme une enfant de la terre : Le Crachat solaire*. Malgré un accueil mitigé (une charge virulente de Jean Basile dans *Le Devoir* tandis qu'Éliette Rioux du journal féministe *Les Têtes de pioches* apprécie de telles « éclaircies vibrantes de chaleur »), le



Jovette Marchessault

Photo : Edition Pleine Lune

La création est vraiment pour moi le chaos brûlant.

roman remporte le prix France-Québec l'année suivante. Par la suite, Marchessault a publié, entre autres, *La Mère des herbes* (Quinze, 1980), *Triptyque lesbien* (Pleine Lune, 1980), *Des cailloux blancs pour des forêts obscures* (Leméac, 1987) et une *Lettre de Californie* (Nouvelle Optique, 1982) à des femmes avant-gardistes de Christine de Pisan à Meridel Le Sueur.

Cette œuvre « unique », aux dires de Claudine Potvin, autrice (*Clins d'œil de la littérature au musée*) et professeure émérite de l'Université d'Alberta, « n'est certes pas dépassée. Ses romans ont ouvert sur des dimensions peu travaillées à l'époque, comme des mères patriarcales aux mères telluriques, les cultures de femmes, le lesbianisme, une forme de spiritualité, l'univers autochtone. Ses pièces de théâtre, en particulier autour d'écrivaines (Germaine Guèvremont, Anaïs Nin, Violette Leduc, Gertrude Stein, Emily Carr) témoignent d'une vision et d'une écriture dramatique fortes originales.

DRAMATURGIE FÉMINISTE

Pour la professeure émérite et spécialiste du théâtre québécois féminin Louise H. Forsyth, Jovette Marchessault représente l'une de nos pionnières pour son écriture dramatique explicitement

féministe. Son répertoire préconise « des formes et des langages théâtraux expérimentaux », et cherche à transgresser les « pratiques, conventions, codes et traditions sexistes, misogynes même du discours théâtral ».

L'aventure de la scène s'amorce en 1979 lors du spectacle *Célébrations, pour le 8 mars*, au TNM. Pol Pelletier assure la mise en scène et interprète avec une force peu commune *Les Vaches de nuit*, deuxième fragment du *Triptyque lesbien*. Dans la revue *Jeu*, l'écrivaine Francine Noël parle d'une date qui « ouvre toute grande la scène à une cohorte puissante et ravagante de femmes fortes ».

Lors de ce rendez-vous mémorable, la femme de théâtre Michelle Rossignol est aussi subjuguée. Sa collaboration avec Marchessault s'amorce par sa mise en scène au TNM de *La Saga des poules mouillées*, une rencontre imaginaire entre quatre figures littéraires mythiques : Laure Conan, Germaine Guèvremont, Gabrielle Roy et Anne Hébert. « Ça a été un si grand bonheur pour moi », m'a-t-elle affirmé, émue, en 2016. Si des critiques émettent des réserves sur la production, le défunt journaliste Jacques Larue-Langlois encense « un spectacle éclatant d'un rare niveau d'exaltation lyrique, dosant en un équilibre parfait l'humour et l'émotion ».

Pour *La Terre est trop courte*, Violette Leduc (sur le destin tragique de la romancière française morte en 1972) montée par Pol Pelletier au Théâtre expérimental des femmes, celui-ci titre son compte-rendu : « Un pas de géant pour le théâtre d'ici. »

Suivent entre autres, *Alice & Gertrude*, *Nathalie & Renée et ce cher Ernest* en 1984 (sur deux couples littéraires lesbiens, « pièce riche, généreuse, qui s'adresse à l'intelligence et au cœur », écrivait Ariane Émond dans *La Vie en rose*), *Anaïs, dans la queue de la comète* au Quat'sous l'année suivante (Prix du Journal de Montréal) et *Le Voyage magnifique d'Emily Carr* en 1990 (Prix du gouverneur général) avec, dans le rôle-titre de la peintre canadienne, Louise Dussault au Centre du Théâtre d'Aujourd'hui.

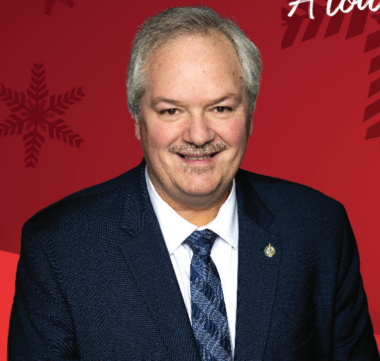
Depuis les années 2000, Pol Pelletier et Claire Jean nous ont remémoré la grandeur de cette « déterreuse de femmes ».

La polyvalente Julie Vincent a incarné la poétesse Renée Vivien dans *Alice & Gertrude* sous la direction de Michelle Rossignol. En 2014, elle a participé à un événement sur l'autrice organisé par le Centre des auteurs dramatiques. Elle confiait alors : « Jovette Marchessault est un continent, une cosmogonie, un astre qui éclaire tout autrement. Un privilège ces jours-ci pour moi de retrouver ses textes, des textes trop forts. On voudrait s'y plonger toute une année, toute une vie. » Louise Dussault et Andrée Lachapelle (Anne Hébert dans *La Saga des poules mouillées* et l'écrivaine Anaïs Nin pour *Anaïs*) ont affirmé publiquement que leurs prestations dans des œuvres de Marchessault comptent parmi les plus importantes de leur carrière.

À la réédition de *Des cailloux blancs pour les forêts obscures* (BQ, 2014), Marie-Claire Blais évoquait la bienveillance féministe de Marchessault, dont la passion « pour défendre une humanité fragile est toujours concrète et vigilante ».

Dix ans après son départ, cette vigilance n'a rien perdu de son acuité féroce. ◀

À toutes et à tous, un très joyeux Noël et une excellente année 2023!



Lanaudière,
c'est
nous!

LUC THÉRIAULT
Député de Montcalm
450 474-1044

NATHALIE SINCLAIR DESGAGNÉ
Députée de Terrebonne
450 964-9417

GABRIEL STE-MARIE
Député de Joliette
450 752-1940

MONIQUE PAUZÉ
Députée de Repentigny
450 581-3896

YVES PERRON
Député de Berthier-Maskinongé
819 228-1210



Le troisième œil

Récipiendaire du Prix du Québec Albert-Tessier

Mireille Dansereau visionnaire

Pierre Jasmin

Comme Martin Duckworth cinq ans avant elle, la cinéaste et artiste pour la paix Mireille Dansereau vient de recevoir le Prix du Québec Albert-Tessier (cinéma). Écoutons d'abord ce qu'elle dit d'elle-même avec le courage et la sincérité qui la caractérisent :

J'ai voulu témoigner de ce que c'était, être une femme de ma génération qui a cherché à s'affirmer comme artiste francophone au milieu d'une majorité anglophone.

Qui a fait ses films de façon indépendante sans jamais faire partie de quelque institution que ce soit. Initiant ses projets, patiemment avec « le dur désir de durer » (Paul Éluard).

Je me vois comme une RÉSISTANTE. Une résistante contre les schémas imposés par la famille, la société et même les schémas imposés par le cinéma.

Dans les années 70, on a commencé à dire que, pour nous les femmes, « le privé est politique », ce qu'on hérite aujourd'hui plus qu'à l'époque.

Mon parcours fut celui d'une recherche d'identité comme femme, en parallèle avec la recherche d'identité du Québec.

En faisant mes films, je me suis toujours « mise en danger ».

J'ai voulu sensibiliser et éveiller la conscience des femmes et des hommes en communiquant des moments de vérité et de poésie.

Voici son éloge prononcé par le ministère de la Culture et des Communications.

Mireille Dansereau s'est taillé une place unique dans l'histoire du cinéma québécois. Elle a ouvert la voie à des générations de réalisatrices grâce à sa détermination et à son audace, en offrant comme modèles des œuvres authentiques, pertinentes et singulières. Possédant une habileté rare à fusionner avec subtilité le documentaire et la fiction, cette pionnière explore dans ses films les enjeux intimes comme sociaux. Le rapport au corps féminin, la famille, la relation mère-fille ou le suicide sont autant de thèmes abordés dans son œuvre vaste et variée, révélant une profonde sensibilité et une grande intégrité artistique.

Recevoir le prix Albert-Tessier représente pour Mireille Dansereau « une reconnaissance au Québec de [son] travail de 55 ans de cinéma ». « À mon retour de Londres, j'ai choisi de rester au Québec et de faire mes films en français, en dépit des offres européennes. » Mireille Dansereau attire l'attention comme cinéaste dès son premier court métrage *Moi, un jour...*, sélectionné au Festival du film de Montréal et présenté lors d'Expo 67. Ce film pose les premiers jalons thématiques de son œuvre cinématographique, dont la quête de liberté des femmes dans une société en changement. Puis, elle obtient une maîtrise du Royal College of Art de Londres en 1969. Au cours de ses années d'études en Angleterre, elle réalise deux films, dont *Compromise*, lequel lui vaudra le premier prix du Festival international du film étudiant à Londres, ce qui est exceptionnel à l'époque pour une femme étudiant en cinéma.

De retour au Québec, elle cofonde en 1971 l'Association coopérative de productions audiovisuelles. En plus d'être la seule femme à participer à la fondation de cette organisation, elle



J'ai voulu témoigner de ce que c'était, être une femme de ma génération qui a cherché à s'affirmer comme artiste francophone au milieu d'une majorité anglophone.

devient l'année suivante la première Québécoise à réaliser un long métrage de fiction avec *La vie rêvée*, récompensé de plusieurs prix, à Toronto et sur la scène internationale. Ce film, qui porte un regard féministe tout nouveau sur la société québécoise des années 1970, lance véritablement la carrière de la réalisatrice. Avec lui s'amorce la création d'une longue série d'œuvres qui ne feront que confirmer la signature distinctive de cette figure majeure du septième art au Québec, faisant s'entrecroiser images de vie réelle, fictionnelle et instants de poésie.

Parmi ces œuvres, notons *L'arrache-cœur* (1979), dans laquelle elle aborde la relation mère-fille, thème récurrent dans sa filmographie, également exploré dans le moyen métrage *Entre elle et moi* (1992), exposant son rapport avec sa propre mère. Preuve de l'immense talent de la cinéaste à créer des films de grande qualité, aussi intelligents que touchants, les deux œuvres ont récolté des récompenses, notamment la première avec un prix d'interprétation pour la comédienne Louise Marleau au Festival des films du monde. Son film *Le sourd dans la ville*

(1987), adaptation du roman éponyme de Marie-Claire Blais met en scène une femme de famille aisée quittant son milieu pour s'installer dans un hôtel miteux. Ce film obtiendra une prestigieuse mention spéciale du jury œcuménique de la quarante-quatrième Mostra de Venise.

Bien d'autres œuvres importantes ont ponctué sa carrière de cinéaste féministe, l'une des premières au Québec : *J'me marie, j'me marie pas* (1973), quatre entrevues avec des femmes expliquant leur relation complexe avec les hommes, la maternité et leur féminité, de même que *Les seins dans la tête* (1994), *Les cheveux en quatre* (1996) et *Vu pas vu* (2018), dans lesquelles la réalisatrice explore le thème du corps féminin.

La cofondatrice de Réalisatrices équitables, entreprise qui défend la place des femmes dans le domaine du cinéma depuis 2007, est en outre à l'origine de films expérimentaux et novateurs, dont *Les marchés de Londres* (1996), créé à partir d'images tournées lors de ses études en Angleterre. Cette œuvre lui vaudra notamment d'être de nouveau invitée au Festival international du

film de Venise et primée à Toronto.

Quel message Mireille Dansereau souhaite-t-elle transmettre à la relève ? « N'attendez pas des années que les autres vous disent que vous avez fait un bon film. Continuez envers et contre tous. Construisez votre propre confiance en vous », recommande-t-elle.

COMMENTAIRE DE PIERRE JASMIN

La dénonciation n'est pas le moteur de Mireille qui, comme *À tout prendre* de Claude Jutra, explore plutôt l'intimité des relations humaines, avec une poésie exempte de voyeurisme. Intéressant de noter que le design de la médaille de l'Ordre du Québec est une œuvre de Madeleine Dansereau, sa mère, première femme joaillière du Québec, information que Mireille a tenu à nous fournir en hommage aux combats artistiques d'une génération avant la sienne, celui de sa mère luttant pour exister dans un monde d'hommes. ◀

L'auteur est artiste pour la paix

L'AREQ souhaite de joyeuses fêtes à ses 60 000 membres et à l'ensemble des personnes âgées du Québec.

AREQ CSQ

areq.lacsq.org

Radio-Canada n'y croyait plus depuis des années

L'annulation du Gala Québec Cinéma

Orian Dorais

Le 24 octobre 2022, nous apprenions que Radio-Canada avait l'intention de cesser la diffusion du Gala Québec cinéma, l'équivalent québécois des Oscars américains ou des Césars français. Cette mauvaise nouvelle s'ajoute à celle de l'annulation du Gala Artis en juin dernier. La décision de la société d'État a suscité moult réactions négatives dans le monde culturel. Le chanteur Pierre Lapointe, les légendaires producteurs Pierre Even et Nicole Robert, les acteurs Émile Proulx-Cloutier et Éric Bruneau, ainsi que la direction de K-Films Amérique ont tour à tour pris la parole pour dénoncer cette fâcheuse situation.

Plusieurs associations professionnelles de l'industrie cinématographique ont également exprimé leur déception. J'ai voulu donner la parole à l'une d'entre elles, je me suis donc entretenu avec Gabriel Pelletier, cinéaste et président de l'Association des Réalisateurs et Réalisatrices du Québec (ARRQ), ainsi qu'avec Mylène Cyr, directrice générale de l'ARRQ et membre du conseil d'administration de Québec cinéma.

Orian : Quelle est la position de l'Association sur l'annulation de la cérémonie ?

Mylène Cyr : On trouve que c'est extrêmement malheureux, d'autant plus qu'en 2023 ç'allait être la vingt-cinquième édition du Gala. On comptait en faire un événement spécial pour célébrer cet anniversaire, donc la décision de Radio-Canada survient à un mauvais moment. Pire encore, après la pandémie qui a causé presque deux ans de fermeture des salles, le cinéma – et encore plus le cinéma québécois – peine à retrouver son public. C'est d'autant moins stratégique de retirer de la visibilité à nos films dans un contexte comme celui-là. L'ARRQ trouve que ça va à l'encontre du mandat du diffuseur public, qui est censé aider à pro-

mouvoir la culture québécoise et canadienne.

Gabriel Pelletier : C'est que, pour nous, le Gala a deux buts. D'abord, célébrer les artisans du cinéma, dans le cadre d'une émission qui les fait connaître du public. Souvent, il y a des carrières d'interprètes ou de cinéastes qui sont beaucoup aidées par le Gala. On pense à Philippe Falardeau, à Xavier Dolan ou à Ricardo Trogi, qui avait gagné plusieurs prix pour son *Québec-Montréal* (2002). Ça l'avait vraiment mis sur la carte.

Donc, le Gala fait la promotion des talents... et des films ! Parce que l'autre principal objectif de cette soirée-là, c'est quand même d'encourager les gens à voir les œuvres primées. Radio-Canada a prétexté que les films ne sont plus en salles lors de la diffusion du Gala, mais il existe des plateformes numériques ! Québec cinéma a un outil qui permet de trouver les films nommés en ligne. Déjà qu'il y a peu de créneaux où montrer des longs métrages québécois, déjà que Radio-Canada n'en passe plus beaucoup, est-ce que c'était vraiment nécessaire de retirer une occasion de mettre en avant notre cinéma ?

LES COTES D'ÉCOUTE

O. : Je souligne que CBC présente toujours les Canadian Screen Awards, une cérémonie anglophone qui récompense les films et les séries canadiennes. Mais plus de cérémonie en français pour les films... Est-ce que la SRC a prétexté que le Gala n'avait pas assez de cotes d'écoute ?

G. P. : Oui. Ça faisait un bout de temps que Radio-Canada se plaignait que le Gala n'intéressait pas assez les téléspectateurs. Sauf qu'attirer le monde, ça coûte cher ; il faut engager des musiciens ou des humoristes de premier plan, présenter des performances entre les remises de prix. Si on veut que les gens soient au rendez-vous, il faut d'abord investir pour s'assurer d'avoir un bon *show*. Comme les



Souvent, il y a des carrières d'interprètes ou de cinéastes qui sont beaucoup aidées par le Gala. On pense à Philippe Falardeau, à Xavier Dolan ou à Ricardo Trogi, qui avait gagné plusieurs prix pour son *Québec-Montréal* (2002). Ça l'avait vraiment mis sur la carte.

Gémeaux ou les prix de l'ADISQ, qui ont d'excellentes cotes d'écoute grâce aux numéros des invités.

Le Gala Québec cinéma pourrait avoir le même succès... mais il faut un financement approprié pour faire en sorte que le public soit intéressé, pas attendre que le public soit intéressé avant de donner un financement approprié ! Ce n'est pas dans ce sens-là que ça marche. Et, même avec des fonds suffisants, ça ne garantit pas qu'il va y avoir le retour voulu. Mais n'oublions pas la mission de diffusion culturelle de la SRC ! Le Gala est un programme d'intérêt national, en ce sens qu'il fait découvrir notre culture.

O. : Est-ce que vous avez espoir que la SRC revienne sur sa décision ? Sinon, avez-vous un autre diffuseur en tête pour la prochaine cérémonie ?

M. C. : On étudie les deux perspectives en parallèle. On espère que Radio-Canada va changer d'idée, notamment grâce à l'insistance du milieu cinématographique. Par exemple, Rémy Girard a fait une belle sortie à ce sujet-là. Mais Québec cinéma regarde aussi s'il y a de l'intérêt ailleurs, parce que le Gala c'est quand même une émission qui, dans ses bonnes années, est visionnée par 600 000 à 700 000 spectateurs.

Dans les dernières années, la cérémonie, qui était d'habitude en mars, a été déplacée en juin. Ce n'était pas idéal, considérant que les gens ont tendance à

être à l'extérieur pendant les soirées de printemps. Mais, même là, la remise de prix était suivie en moyenne par un demi-million de personnes !

G. P. : Ça c'est un autre exemple d'incohérence du diffuseur, qui était insatisfait des cotes d'écoute, mais qui a décidé de déplacer le Gala dans une case horaire moins avantageuse. J'ajoute aussi que certains chroniqueurs ont critiqué la qualité du Gala ces dernières années, mais c'est Radio-Canada qui avait le gros bout du bâton à ce moment-là. Québec cinéma ne prenait pas la majorité des décisions sur le déroulement de la soirée. Vraiment, on a l'impression que Radio-Canada ne croyait plus au Gala depuis des années.

LES DROITS D'AUTEUR

O. : En terminant, je vous amène sur un terrain légèrement différent. Cet été, on a appris que le distributeur Films Séville fermait boutique. Depuis, le patron de Séville, M. Patrick Roy, a créé une nouvelle société de distribution – Immina Films – qui a un permis de « sous-distribution » de l'immense catalogue des Films Séville. On est content que M. Roy ait pu récupérer l'accès aux nombreux films québécois qui appartenaient à Séville... mais il n'en assure que la sous-distribution, il n'a pas l'entière responsabilité des droits.

G. P. : Bien, c'est un problème connexe avec celui qu'on vient d'aborder, parce qu'il est encore question de la

diffusion et de la découvrabilité du cinéma québécois. Quand un film est fait, on est d'avis que les réalisateurs et les producteurs doivent être les premiers détenteurs des droits d'auteur. Sauf que, parfois, ces droits-là sont cédés à des boîtes de distribution. Et si ces entreprises-là sont rachetées par des investisseurs internationaux, comme ç'a été le cas pour Séville, qui a été acheté par Entertainment One, les droits sont cédés à des intérêts étrangers. Donc, une partie de notre patrimoine cinématographique est détenue à l'étranger.

Moi-même, j'avais un long-métrage – *La vie après l'amour* – distribué par Séville. Ce film-là a été premier au *box-office* quand il est sorti en 2000. Aujourd'hui, impossible de le trouver nulle part. L'organisme Éléphant, qui assure la restauration et la diffusion de classiques québécois, n'a jamais pu mettre la main sur un seul film appartenant à Séville. Le fait que les droits soient détenus hors Québec n'a pas aidé.

M. C. : La loi C-11, qu'on espère voir passer au fédéral, devrait aider à protéger la propriété intellectuelle des cinéastes et encourager les géants du Web à diffuser des films québécois ou canadiens. Autant des classiques que des nouveautés ! Il faut que les gens se rappellent que la vie d'un film ne se termine pas après le passage en salles. C'est pourquoi le Gala est important et c'est pourquoi c'est important de garder les droits ici. ◀



Venez marcher avec nous!



RANDOS
d'un jour à quelques semaines



514-252-3330
info@randopleinair.com

Détenteur d'un permis du Québec

TOUJOURS LÀ POUR VOUS



RENSEIGNEZ-VOUS
SUR NOTRE TRAVAIL



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

IL Y A ENCORE TROP DE FÉMINICIDES AU QUÉBEC!
SOYEZ TOUTES ET TOUS VIGILANT(E)S ET À L'ÉCOUTE DES FEMMES QUI VOUS
ENTOURENT. ENSEMBLE, NOUS POUVONS SAUVER DES VIES.
N'HÉSITÉS PAS SI VOUS ÊTES VICTIMES OU TÉMOINS, ALLEZ CHERCHER DE
L'AIDE... AUPRÈS
D'UN AMI, D'UN PARENT, D'UN DÉLÉGUÉ SOCIAL OU DE NOTRE PROGRAMME
D'AIDE AUX EMPLOYÉ(E)S



L'aparté avec

ÉLO

www.simonbanville.com

